Brantôme - Bourgeois
FRC 5337
Case FRC 15434

DISCOURS HISTORIQUE SUR LE CARACTERE ET LA POLITIQUE DE LOUIS XI;

PAR un CITOYEN de la Section du Théâtre Français.

Il n'y a rien qui pousse tant à la vertu, que l'horreur et l'abhorrement du vice.

BRANTÔME.

---

par m. Brissot auteur des mémoires sur la St Barthelemi

A PARIS,
Chez GARNERY, Libraire, rue Serpente, N°. 17.

L'AN SECOND DE LA LIBERTÉ.

THE NEWBERRY LIBRARY

EPÎTRE
DÉDICATOIRE
A MES CONCITOYENS.

FRANÇAIS,

JE vous offre le Tableau du Deſpotiſme ; liſez & voyez ſi vous devez chérir la Liberté.

EPÎTRE

DÉDICATOIRE

A MES CONCITOYENS.

AVERTISSEMENT.

Je préviens mes Lecteurs que non-seulement j'ai vu tout ce qu'on a imprimé sur Louis XI, mais que j'ai eu communication de Manuscrits précieux, dont le plus important est le Manuscrit original de l'Abbé *Joachim le Grand*, en 4 vol. in-*fol.*, intitulé : *Vie et Histoire de Louis XI*, Ouvrage d'une érudition immense, que Duclos, ancien Secrétaire de l'Académie, dans une *Histoire de Louis XI*, dédiée à un Ministre, et à quel Ministre! a copié servilement et d'une manière vraiment scandaleuse en beaucoup d'endroits, mais

dont, à d'autres égards, il est bien éloigné d'avoir tiré tout le parti qu'il auroit dû pour enrichir son Histoire. N'ayant eu, pour ainsi dire, que la peine d'écrire, du moins devoit-il revêtir son style des couleurs de la liberté, et s'armer contre la tyrannie, de cette courageuse Philosophie dont il se targuoit dans le monde (1);

---

(1) Voici le Portrait qu'a tracé de Duclos, un homme qui l'a bien connu; c'est Mabli dans son Ouvrage immortel *des Droits et des Devoirs du Citoyen:*

« Vous connoissez un certain petit homme qui, » donnant une tournure philosophique à des vé- » rités proverbiales, s'est fait, auprès de certaines » gens, la réputation d'un grand Philosophe. Ce » petit homme, qui se remue dans le monde comme » si on l'avoit fait le Tribun des Gens-de-Lettres, qui » a une très-grande ambition pour de très-petites

et c'est ce qu'il n'a pas fait. Si donc on trouvoit que dans ce Discours j'aye

---

» choses ; qui ne passe pas pour flatteur ou pour « bas, parce qu'il est impertinent en public, qu'il » y parle d'un ton brusque et décisif, et qu'il at- » tend un tête-à-tête, pour être modeste et com- » plaisant ; eh bien donc ! ce petit homme qu'on » avoit fait Maire de je ne sçais quelle petite Ville, » pour lui faire faire je ne sçais quel petit profit, se » trouvant aux Etats d'une Province qu'on vouloit » dépouiller d'un de ses Droits, il ne manqua pas « de clabauder avec ces poumons invincibles que » Dieu lui a malheureusement donnés, qu'il falloit » couper le différent par la moitié, et faire habi- « lement le sacrifice d'une partie de son droit pour » conserver l'autre ».

(*Droits et Devoirs du Citoyen*, p. 223 et 224).

La Petite Ville est Dinan, la Province est la Bretagne ; et, outre la petite somme, *Pinot du Clos* fut annobli ; il crut que c'étoit quelque chose.

énoncé des faits qui ne sont pas dans Duclos, ou que je me sois trop éloigné du ton et des idées du flagorneur et perpétuel Secrétaire de l'Académie, j'avertis que je n'ai rien écrit dont je ne puisse donner la preuve.

DISCOURS HISTORIQUE SUR LE CARACTERE ET LA POLITIQUE DE LOUIS XI.

Au seul nom de Louis XI le cœur se resserre, l'humanité gémit, l'ame, assiégée de tristes pensées, éprouve un sentiment pénible. Les noms les plus odieux s'offrent involontairement et se pressent pour accuser et flétrir sa mémoire. S'il ne falloit que se livrer à ces premières impressions, qu'exciter l'indignation contre un ennemi du

genre humain, la tâche seroit facile ; il seroit aisé de faire frémir d'horreur. Mais si ce n'est point un éloge, ce n'est pas non plus une satyre que des Juges impartiaux demandent ; c'est un examen réfléchi, une discussion motivée, appuyée sur des faits, sur l'Histoire, sur la connoissance du cœur humain. Cette manière calme de discuter, est moins favorable, sans doute, au génie et à l'éloquence, mais peut-être l'est-elle plus à la vérité.

Tâchons donc de suspendre les mouvemens qu'éprouve toute ame fière et libre, à l'aspect d'un Tyran ; tâchons sur-tout de parler, de sang-froid, de *Louis XI.* A-t-il mérité toutes les odieuses qualifications que la postérité s'est plu à accumuler sur sa tête, ou bien a-t-il réuni ces grandes qualités politiques dont l'ont gratifié certains Historiens ? Peut-être, malgré les nombreux écrits dont il est le sujet, son ame est-elle encore un problême. C'est ce problême que nous entreprenons de résoudre. Nous essayerons de déchirer le voile dont a pris soin de s'envelopper cet homme profondément dissimulé, de pénétrer dans les réplis tortueux de son cœur, de décomposer cette

ame double et fallacieuse. Il faut pour cela le suivre dans les diverses périodes de sa vie, étudier ses mouvemens, le dessiner, pour ainsi dire, dans les différentes attitudes où l'on peut le surprendre : ses actions peindront au vif son caractère ; son caractère bien connu nous dévoilera le secret de sa politique.

Combien il nous seroit plus doux de retracer le portrait d'un bon Roi, de célébrer l'aimable empire de la vertu, de payer un tribut d'hommages et d'admiration à ces hommes qui ont été les bienfaiteurs ou les ornemens du monde ! Combien n'envions-nous pas aux Orateurs couronnés dans ce Lycée, l'avantage qu'ils ont eu de peindre l'ame d'un Fénélon, d'un Catinat, d'un Louis XII ! Pour intéresser, en parlant de tels hommes, il ne faut qu'écouter son cœur, que s'abandonner aux douces impressions de la vertu. On ne peut en parler sans se sentir enflammé d'un saint zèle, sans s'élever au niveau de ces ames célestes, sans faire passer dans celles des ses Auditeurs le desir de ressembler et d'atteindre à de si beaux modèles. De telles ressources ne nous sont point permises. Enchaînés par la sévé-

rité de l'histoire et l'austérité du sujet ; forcés de peindre un siècle barbare, des mœurs féroces, un roi pervers, un seul avantage nous reste ; c'est de pouvoir dire la vérité.

Et s'il est un tems où il soit permis de la dire toute entière, cette vérité, c'est au moment où nous venons de renaître à la Liberté ; c'est sous un Prince qui n'a rien à redouter d'elle. Ce n'est que sous les bons Rois qu'on peut parler librement des Tyrans ; c'est sous Trajan que Tacite, d'un burin qui ne s'effacera jamais, a gravé l'ame et les traits de Tibere.

Si les flammes n'avoient pas dévoré l'écrit où le Tacite Français avoit peint le Tibere de la France, il ne nous resteroit rien à dire ; nous aurions un chef-d'œuvre de plus ; et jamais, sans doute, l'Académie n'eût songé à reproduire un sujet épuisé par Montesquieu. Tout nous manque, et l'ouvrage, et le génie qu'il faut pour le suppléer. Je sens trop que pour traiter dignement ce sujet, il faudroit la plume de l'Auteur *de la Grandeur et de la Décadence des Romains*, ou celle de l'éloquent *Historien des Deux-Mondes*.

Charles VII, ou plutôt les braves Français avoient chassé l'Anglois du Continent, le ciel même sembloit s'être déclaré pour la cause de la Patrie. La France, respectée au-dehors, et tranquille au-dedans, s'abandonnoit, avec délices, aux premières douceurs de la paix dont aucun être vivant alors n'avoit goûté les charmes. En proye, pendant près de deux siècles, à toutes les horreurs de la guerre et des divisions intestines, les Citoyens s'étoient enfin ralliés autour du Trône. Pour échapper au joug étranger et au joug plus pesant de l'Aristocratie, ils s'étoient, pour ainsi dire, jettés entre les bras d'un Despote. Lassés de la guerre, fatigués de l'Anarchie, sans jouir du bienfait de la liberté, ignorant les dangers du Despotisme, dont ils n'avoient pas encore éprouvé les ravages; peut-être étoient-ils excusables d'avoir voulu fortifier la puissance publique qui doit dominer, comme protéger tous les Citoyens. Ils ne prévirent pas combien ce pouvoir imprudemment confié, même à un bon Prince, pouvoit, entre les mains d'un autre, devenir une arme dangereuse et funeste; que si un bon Roi est un présent du Ciel, c'est un bonheur passager, et qu'il accorde trop rarement à la terre, et que des mains d'un

Marc-Aurele le sceptre peut tomber dans celles d'un Commode. Mais les Français d'alors étoient loin de sentir ces vérités : d'ailleurs, le Monarque presqu'absolu dans ses Domaines, n'exerçoit qu'une autorité précaire et contestée dans ceux des grands Feudataires. Ceux-ci se partageoient encore de vastes Provinces, et y affectoient l'indépendance. Au moindre choc, les troubles pouvoient renaître ; et le calme, dont jouissoit la France, étoit bien moins l'effet de la Constitution, que du caractère du Monarque. Ses qualités personnelles étoient presque le seul et frêle gage de la félicité publique. Ce Prince aimable, instruit par le malheur, de mœurs douces et sensibles, régnoit par l'amour et la confiance de la Nation. Il ne se servit du pouvoir que le Peuple lui avoit confié, que pour la sûreté commune et la prospérité de tous. La France, sous son facile empire, sembloit renaître et prendre chaque jour de nouvelles forces, comme un malade, échappé des portes du tombeau, qui revient à la vie, et jouit avec délices de sa convalescence. Avec la paix on voyoit, de toutes parts, germer le bonheur et l'abondance. Les sept dernières années du règne de Charles VII

sont une de ces époques, hélas! trop courtes, qu'on rencontre si rarement dans les Annales des Nations. Les Peuples étoient heureux, les Grands tranquilles, les divisions suspendues ; le Prince couvert de lauriers et de bénédictions, réparoit doucement les maux de la guerre et de l'anarchie. Estimé des Etrangers, chéri de ses Peuples, couronné par l'amour et la gloire, entouré des Compagnons de ses Victoires, de ses Amis, des Héros de la France, Charles auroit été le plus heureux des Rois, et le plus fortuné des hommes, s'il n'eût pas eu un Fils.

Ce fils s'étoit arraché des bras paternels; et depuis quinze ans, il vivoit dans un exil volontaire. Les bons François voyoient avec crainte approcher l'instant où les rênes de l'Etat alloient tomber dans les mains de ce fils.

On rappelloit avec inquiétude toute la vie de Louis; comment, à peine sorti de l'enfance, il avoit manifesté des inclinations perverses; que sa première action publique étoit sa révolte contre l'auteur de ses jours. Sans doute on pouvoit avoir égaré sa jeunesse; mais on n'avoit point oublié qu'il

reçut d'un œil sec et sombre le pardon et les embrassemens d'un Père ; qu'il s'étoit montré fourbe et défiant dans l'âge de l'innocence et de la candeur; et qu'au lieu de remords, il n'avoit éprouvé que le regret de n'avoir pu réussir.

On savoit qu'à vingt-trois ans, impatient de régner, et son Père vivant trop long-temps au gré de ses desirs, il avoit, à *Razilli*, fait de nouvelles tentatives pour lui ravir le Trône ou la liberté ; qu'éclairé sur cet affreux mystère, Charles avoit enfin, quoiqu'à regret, laissé partir un fils qu'il ne pouvoit plus serrer contre son cœur ; que maître du Dauphiné, qu'il avoit contraint son père de lui abandonner, Louis avoit été faire l'essai de ses talens et de son pouvoir dans ses nouveaux Etats ; que sur ses pas y étoient entrés la discorde, le trouble, la consternation. Tous les droits y avoient été successivement attaqués, les loix violées, les honneurs avilis, l'autorité des Etats méconnue, les impôts arrachés par ruse ou par violence, des forteresses élevées, la liberté menacée. Enfin, les braves Dauphinois, destinés dans tous les temps à servir de modèles, s'étoient soulevés contre

l'oppression,

l'oppression, et, rappellant le père, avoient chassé le fils, qui, pendant dix ans, avoit lassé la patience des Peuples.

Triste présage pour les François ! On observoit encore avec quelle facilité ce caractère, jusqu'alors indomptable, avoit passé subitement de la hauteur à la souplesse, et du dédain à la prière ; de quel air humble et soumis il avoit abordé à la Cour de Bourgogne ; avec quelle perfide intention il avoit choisi pour asyle les Etats du plus puissant des Vassaux, comme du plus redoutable ennemi de son père ; avec quelles douces paroles et quelle feinte modestie il repoussoit les honneurs qu'on vouloit lui rendre. En effet, par-tout il avoit pris le ton et le langage d'un Prince infortuné qui ne demande qu'une obscure retraite, qui veut se dérober à l'envie et qui, sans plaintes, sans éclats, ne cherche qu'à s'envelopper de son innocence, pour faire tomber des bruits injurieux. Il se flatte sur-tout par-là de rendre Charles odieux, et de le faire passer pour un père dur, injuste, jaloux : il se donne comme une victime de l'intrigue, un objet de la haine des Ministres, des Favoris, des Maîtresses qui obsédoient le foible Monarque, et joue la persécution,

de manière à jetter des nuages sur la vérité même si difficile à saisir par les Contemporains.

C'est ainsi que depuis cinq années, cachant l'ambition dont il étoit dévoré, on le voyoit s'ensevelir dans la plus profonde retraite. Loin des affaires, du tumulte et de la Cour, affranchi du cérémonial qu'il déteste, borné à l'enceinte de la petite ville de Genep, en Brabant, et aux forêts qui l'entourent, il y partageoit son temps entre la chasse, qu'il aimoit avec fureur, et l'étude qu'il faisoit semblant d'aimer. Il y vivoit des bienfaits du Duc, et plutôt en simple particulier qu'en héritier d'un grand Empire; uniquement occupé du soin d'acquérir des connoissances et de se rendre plus digne du Trône, en cessant de le desirer. Quand il alloit à la chasse, il faisoit porter un coffre plein de livres, et souvent, à l'écart, on le voyoit se livrer à la lecture et à la méditation. Salluste, et sur-tout la conjuration de Catilina, étoient sa lecture favorite. Du reste il affectoit de ne prendre aucune part aux affaires publiques, et paroissoit étranger à tout ce qui se passoit en France. Il avoit renoncé à ses anciens projets, à toute intrigue; et, cependant,

par ses intrigues sourdes et ses menées secrettes, il remplissoit la Cour de son bienfaiteur de troubles, et celle de son père de divisions et d'horreurs.

Charles avoit senti les mauvais effets de cette division; son cœur en étoit déchiré. Depuis la retraite de Louis en Brabant, il n'avoit cessé de le rappeller et de lui tendre les bras. Vingt fois ce père tendre avoit fait des efforts, des tentatives toujours éludées et toujours inutiles : Louis avoit durement résisté aux ordres, aux prières, aux menaces et aux larmes d'un père. Il avoit repoussé toutes ses avances par un froid respect. Il avoit répondu par des protestations publiques de soumission et d'obéissance, et secrettement par des défiances et des refus obstinés que rien ne pouvoit vaincre. *Je suis père*, écrivoit Charles, *et il est fils : j'en donne ici ma parole de Roi, qu'il revienne, qu'il revienne, et je suis prêt à lui rendre ma tendresse.* Louis ne vit là que des pièges; Charles s'en plaignoit dans l'amertume de son ame : *Hélas*, disoit ce père, le cœur brisé de douleur, *mes ennemis se fient bien à ma parole, et mon fils ne s'y fie pas!* Louis ne cessoit de mettre en avant la haine

que lui portoient les favoris ; les calomnies, dont il étoit l'objet, la prévention. Tandis qu'il prenoit des mesures pour ne revenir que Roi, il ordonnoit des prières publiques au Ciel pour fléchir la colère de son père, et lui inspirer le dessein de lui r'ouvrir son sein paternel.

Cette conduite hypocrite en imposoit au Peuple, aux Etrangers ; une partie même de l'Europe en fut la dupe, et l'on voit par les écrits du temps que le Dauphin jouissoit dès-lors d'une grande réputation de sagesse, et sur-tout à Rome et parmi les Princes d'Italie.

Jusqu'à ces derniers momens Charles ose encore espérer : en pareil cas un père est bien excusable ; son cœur ne se détache point, il faut qu'il se déchire pour se séparer d'un si cher objet. Quelques mois avant sa mort, il tente un dernier effort ; il écrit à son fils. Il épuise tout ce que la tendresse paternelle peut imaginer de plus fort et de plus affectueux pour ramener ce fils égaré : Il lui représente combien il est douloureux pour lui d'en être séparé ; combien il est peu convenable que l'Héritier du Trône, soit ainsi étranger aux affaires et aux intérêts

de l'Etat qu'il doit gouverner ; combien il auroit été flatté de le voir à ses côtés, lorsqu'il chassoit les Anglois du Royaume. Enfin il cherche à le toucher par-tout ce qui peut avoir prise sur un cœur honnête. Tour-à-tour il fait parler la gloire, l'amour, l'honneur, la patrie, la nature, et finit par lui dire qu'ils ont besoin de s'entendre, de se voir, qu'il a mille choses à lui dire qu'il ne peut confier à personne. Le bon Charles VII paroissoit si sûr de l'effet de cette lettre, qu'il s'applaudit d'avance de la joie qu'aura son fils de la recevoir, du plaisir de le serrer dans ses bras !... Cette effusion d'âme, ces expressions de tendresse viennent échouer sur le cœur de Louis. Il lut la lettre d'un œil sec et ne fit point de réponse à son père.

Ce dernier coup lui plongea le poignard dans le sein. Charles aimoit ses Peuples ; il trembla pour eux : il vit, mais trop tard, à quel successeur il alloit abandonner le Trône.

Dans son désespoir il conçut un projet hardi : c'étoit de mettre à la place de Louis, Charles son second fils, et de faire tomber la couronne sur sa tête. Sous Charlemagne un

tel projet auroit pu réussir; mais dans cette occurence, ce n'est pas là ce que devoit faire Charles VII. Craignant pour la France un règne arbitraire et désastreux, c'est par l'autorité des Etats Généraux qu'il devoit limiter l'autorité de son fils. C'est une grande faute à lui de n'avoir pas puisé ses moyens dans la Constitution. Que de maux il eut prévenu, et combien nous sommes en droit de lui faire ce reproche!

Louis avoit été instruit du dessein de son père; il en frémit, et résolut de prévenir pour jamais de telles incertitudes.

Depuis quelque temps il cachoit de plus en plus sa vie; sa retraite étoit inaccessible: il s'occupoit beaucoup et dans le plus grand mystère. Entouré de Chymistes, de Médecins, d'Astrologues et autres Charlatans, il les consultoit curieusement sur l'avenir. On connoissoit son ame, son inquiétude, son ambition contrainte, ses projets trompés; on devinoit ce qu'on ne savoit pas. Les ennemis de Louis ne manquèrent pas de le peindre à son père, comme dévorant le Trône, et capable, d'après la découverte qu'il venoit de faire, d'en hâter la possession par toutes sortes de moyens:

la crédulité, l'ignorance, les mœurs du siècle, le caractère de Louis n'apuyoient que trop ces rapports. Ils n'eurent pas de peine à verser la défiance dans l'âme de ce vieillard ulcéré. A ces perfides insinuations se r'ouvrirent toutes ses blessures. Alors tout ce qu'il a éprouvé d'un fils ingrat, se retrace à sa mémoire : la première révolte du Dauphin, la conjuration de Razilli, sa fuite en Dauphiné, les outrages faits à la belle Agnès et sa mort inopinée; sa retraite en Brabant; ses refus obstinés : les plus odieux soupçons se changent en certitude. On déchire l'âme d'un père : on ajoute que jusques dans sa Cour, parmi ses domestiques et ses affidés, il y a des traîtres, des perfides, des Chirurgiens et des Médecins gagnés pour attenter sur ses jours; que des émissaires du Dauphin sont là pour épier les progrès du mal et lui porter les premières nouvelles de sa mort. Charles fut attéré de ce coup : il fut persuadé que son fils vouloit l'empoisonner. Cette affreuse idée trouble ses sens et sa raison. Dans son sublime délire il prend la résolution de se laisser périr faute de nourriture, afin d'épargner à un fils le plus grand des crimes, et aux François l'horreur d'avoir pour Roi un

parricide. La crainte, non de la mort, puisqu'il s'y livre volontairement, mais d'une telle mort, l'entraîne en peu de jours au tombeau, et ouvre à Louis l'accès d'un Trône, objet de tant de desirs et d'impatience.

A cette nouvelle, Louis déguise mal sa joie. Le Courier qui la lui apporte est comblé de présens. Au même moment il revêt la robe de pourpre, signe de la royauté, paroît au milieu de ses Courtisans pour recevoir leurs félicitations, chasse de sa présence les François qui avoient cru devoir prendre des vêtemens de deuil; et dès le même soir, après avoir, d'un air distrait, donné quelques soins aux funérailles de son père, il prend avec toute sa Cour le divertissement de la chasse.

Ce premier mouvement de joie fut bientôt tempéré par la crainte. Louis n'ignoroit pas la disposition des esprits à son égard. Il connoissoit et la haine des amis de son père, et la malveillance des Ministres, et la défiance des Grands, et la défaveur où il étoit parmi les Peuples. Il ne pouvoit se dissimuler ni les bruits fâcheux, ni les sinistres impressions répandues contre lui : sa conscience lui en

disoit davantage. Depuis quinze ans il étoit comme étranger au Royaume. Son frère étoit aimé des Français ; peut-être avoit-il un parti secret? Tous les mécontens pouvoient se rallier près de lui. Dans ce premier moment de douleur et d'effervescence peut-être songeoient-ils à réaliser le projet de Charles, ou du moins Louis le craignoit. Un bruit même se répand qu'on veut l'empêcher d'entrer dans le Royaume. C'est alors que le vieux Duc de Bourgogne s'offre de le conduire à Rheims à la tête d'une armée de cent mille hommes. Cette manière de le rassurer, l'effraie plus que tout le reste; mais l'arrivée successive d'une foule de Français qui viennent le saluer Roi, le tire d'embarras. Rassuré par leur présence, il engage doucement Philippe à congédier son armée ; l'appelle son père, son bienfaiteur, lui proteste qu'il veut désormais partager avec lui les soins et les honneurs d'un Trône dont il lui est redevable : protestations et caresses dont le bon Philippe fut enchanté, mais que bientôt il put apprecier à sa juste valeur.

Louis étoit dans la force de l'âge : il avoit près de quarante ans. On ne pouvoit lui

refuser de l'expérience, de l'habileté, de l'esprit, des connoissances au-dessus du vulgaire des Princes. Eprouvé par la mauvaise fortune, et formé, pour ainsi dire, à l'école du malheur, avantage précieux qui manque à la plupart des Rois, que ne devoit-on pas attendre de ce concours de circonstances? On pouvoit, il est vrai, lui reprocher des écarts de jeunesse; mais seroit-ce le premier Prince dont la jeunesse auroit été orageuse, et l'âge mûr honoré de solides vertus? On avoit répandu sur lui des soupçons, mais aucun n'avoit été légalement prouvé. Ce pouvoit être l'effet d'intrigues de Cour, des calomnies de Ministres, jaloux de son mérite naissant; intéressés à exagérer ses fautes, à envenimer ses actions; afin de l'éloigner des affaires, de se maintenir dans l'autorité qu'ils exerçoient presque sans partage, sous un Roi bon, mais foible et voluptueux. D'ailleurs Charles VII lui-même n'avoit-il aucun reproche à se faire? Voilà ce que répétoient et ce qu'affectoient de répandre, les émissaires et les créatures de Louis.

Au milieu de ces justes craintes et de ces foibles espérances, on attendoit avec inquiétude l'événement. Alloit-il rentrer en France

en vengeur, ou en Roi? Bientôt à Rheims, au milieu de cette Fête religieuse et nationale; de cette auguste solemnité, qui retrace du moins l'image du contrat primitif du Prince avec son Peuple; qui consacre les devoirs de l'un et les droits de l'autre; à l'instant où Louis venoit de jurer à la face des Autels et de la Nation, d'être juste, humain, fidèle à sa parole; tout-à-coup le Duc de Bourgogne à qui son âge, son rang, sa puissance, sa qualité d'oncle, d'hôte, de bienfaiteur, donnoient tant de droits; tombe aux pieds de Louis. Ce vieillard vénérable embrasse ses genoux, et au nom du Peuple françois, de l'humanité, de la religion qui apprend à oublier les offenses; le conjure de pardonner à tous ceux qu'il pouvoit soupçonner d'être ses ennemis; et de signaler les prémices de son règne, par un acte de clémence qui alloit lui concilier tous les cœurs et ramener tous les esprits.

Louis surpris, embarrassé, voyant ce que les circonstances, la qualité du suppliant, la majesté du lieu, de la cérémonie, la présence de tant de personnes qui l'observoient, exigeoient de lui; ne voulant rien accorder, et n'osant refuser; balbutie quelques mots,

promet de pardonner ; excepte du pardon sept personnes qu'il refuse de nommer, et fait une réponse si obscure, si ambigue ; qu'il laisse tous les spectateurs que cette scène touchante avoit attendris, dans l'incertitude, la douleur et l'étonnement. On sentit dès lors et on vit depuis, que, sous cette réserve, il n'avoit voulu que se ménager la liberté de choisir et de frapper à son gré ses victimes.

Se félicitant d'avoir ainsi échappé à la clémence ; Louis se hâte de se montrer à la Capitale, d'où il s'étoit volontairement banni depuis quinze années ; et le Peuple françois toujours bon, toujours confiant, quoique toujours trompé ; amoureux de nouveautés et se livrant aisément à l'espérance ; ayant besoin d'aimer ses Rois et d'en être aimé ; s'empresse de manifester ses sentimens, et prodigue les témoignages de joie, d'attachement et de tendresse, avant que le Prince se soit donné la peine de les mériter. Des fêtes bruyantes, des représentations allégoriques, des joûtes, des tournois, mettent toute la Ville en mouvement : les Princes, les Grands, les Citoyens, tout le Peuple enfin, se livre à une joie précoce, pour l'avénement d'un Prince dont on

avoit tout lieu de se défier; et cela sur les cendres encore chaudes d'un bon Roi, d'un Monarque qu'on adoroit, et dont à peine on avoit célébré les funérailles.

Cependant Louis retiré au fond de son Palais des Tournelles, ne prenoit nulle part à ces divertissemens; n'ayant voulu ni les défendre, ni les ordonner. Seul dans son cabinet, pour prix de l'allégresse publique, et pour essai de son pouvoir, il minuttoit dans les premiers jours d'un règne, l'acte le plus absolu, le plus arbitraire, que se soit jamais permis le despote le mieux affermi sur son Trône. Tout-à-coup il prononce la destitution, de tous ceux qui avoient été attachés à son père; Ministres, Guerriers, Magistrats, Officiers de la Cour, Gens du Conseil, tous les pouvoirs, sont brisés d'un trait de plume; et de leurs dépouilles, il enrichit ses créatures, d'obscurs agens, et jusqu'aux valets qui l'ont suivi dans sa retraite.

Cette proscription subite de tant d'hommes, qui, pour la plupart avoient bien mérité de la Patrie, prononcée en un seul jour, au même moment; excite une violente commotion, d'un bout du Royaume à l'autre : ce fut un coup de foudre. Quels droits pou-

voient être respectés ? Quel augure d'un règne qui commençoit sous de si tristes auspices ?

Les Grands frémissent, les bons Citoyens s'éloignent, Bourgogne quitte avec indignation la Cour et la France ; mais non sans prévoir les orages, qu'annoncent un tel début et un tel caractère.

Pour ne rien laissser intact de tout ce qui avoit été cher à son père, Louis se hâte d'annuler la *Pragmatique*, son plus bel ouvrage ; ou plutôt celui de la Nation, fait au milieu des États - Généraux. Cette Loi sacrée ; le *Palladium* de nos libertés contre les invasions des Papes ; qui assuroit à la Nation son antique droit, d'élire les Ministres du Culte ; est livrée au Pontife, et ignominieusement traînée dans les rues de Rome ; au milieu des huées et des acclamations de la populace, des Prêtres et des Moines.

Les autres droits du Peuple ne sont pas plus respectés. A peine Louis avoit-il mis le pied hors des murs de Rheims, qu'au mépris de ses sermens formels, il avoit augmenté et presque doublé les impôts, qui sont exigés avec la dernière rigueur. Des révoltes partielles sont punies par d'affreux supplices.

On étouffe dans un sang réputé vil, les plaintes et les murmures des Peuples.

Ainsi Louis, brûlant de courir au pouvoir absolu, dédaigne de déguiser sa marche. Toutes les fortunes sont ébranlées à la fois, les droits violés, les espérances trompées. Le frère de Louis, convaincu du crime d'avoir été le fils bien aimé de son père, est comme enchaîné à sa Cour. Les Princes sont éloignés, les Grands dépouillés, les Ducs de Bretagne et de Bourgogne troublés dans leur indépendance : les uns menacés dans leurs Etats, et les autres dans leur liberté. Tant d'actes de violence, qui s'accumulent à coups précipités, achèvent d'aigrir les esprits ; mais rien n'indigne autant les François, que de voir les amis de Charles, ces braves guerriers, les vainqueurs des Anglois, les Dunois, les du Châtel, les Dammartin, dépouillés, proscrits, obligés de se cacher. Plusieurs, errans de village en village, étoient réduits à mendier leur pain : traînant par-tout leur misère, et montrant leurs cicatrices, ils excitoient à la fois l'indignation, la pitié et la commisération des Peuples.

C'est dans ces circonstances que Louis convoque une Assemblée de Notables. Ces

hommes choisis par lui, subjugués ou corrompus à l'avance; cédant à la crainte, à la séduction, aux préjugés; répondent mal à la confiance de la Nation. Au lieu de réclamer ses Droits; de demander les Etats Généraux si long-temps suspendus; de se réunir; ils abandonnent lâchement la cause du Peuple, et ne font que resserrer ses chaînes. Le seul Duc d'Orléans ose élever la voix en faveur de la Liberté : ce Prince que son rang, son esprit, ses qualités personnelles, et sur-tout vingt années de prison, supportées pour la cause de la Patrie; ont rendu cher et vénérable à la Nation, crut pouvoir hazarder quelques mots : il réclame la Liberté publique, les Droits violés, déplore les excès, et les dangers du Pouvoir arbitraire. Un mot dur, un regard farouche, furent toute la réponse de Louis; et l'ame douce et sensible du vieillard, déjà affoibli par les années et par les rigueurs d'une si longue captivité; ne trouva pas assez de force, pour soutenir le petit malheur d'être dans la disgrace d'un Roi. Il mourut de douleur; et peut-être plus encore du désespoir, de voir le Scèptre Français profané par de telles mains, et changé en une verge de fer, qui

s'appesantissoit

s'appesantissoit sans distinction sur la tête de tous les Citoyens.

Trois ans étoient à peine écoulés, et déjà Louis avoit trouvé le secret, d'irriter contre lui le Clergé, la Noblesse, les Princes, le Peuple, les François et les Etrangers. Il avoit changé la face du Royaume. On étoit passé subitement de la confiance à la crainte; de l'allegresse au découragement; des jeux et des fêtes de la Chevalerie, à une triste et sombre politique. La terreur et la consternation avoient succédé, aux belles et dernières années de Charles VII. Le mécontentement étoit au comble : cet état de chose ne pouvoit durer. La contrainte et l'espionage enchaînoient les bras, mais la Nation avoit encore de l'énergie, les courages n'étoient pas encore abâtardis. Le souvenir de leurs Victoires, de leur gloire, de la Liberté, n'étoit pas effacé des cœurs des François; ils n'étoient pas encore façonnés au joug, par un long Despotisme. On obéissoit encore; mais on frémissoit de rage. Un murmure sourd et plaintif se prolongeoit du centre aux extrêmités du Royaume; on soupiroit après un grand changement. Bientôt ne règne plus que cet effrayant et sombre si-

lence, avant-coureur des grandes Révolutions ; et bien dirigée, cette Révolution, née de l'excès des maux et de l'oppression, pouvoit enfin produire la Liberté et le bonheur de la France.

Mais la difficulté étoit de s'entendre et de se communiquer : les Assemblées étoient défendues ; une rigoureuse inquisition semoit par-tout la défiance ; tout étoit suspect : mais pour se venger d'un Despote, Dieu lui-même devoit des armes et un asyle, à un Peuple opprimé.

En effet, c'est dans les Temples, c'est sous les auspices et en présence de la Divinité, que des Citoyens éperdus, ne pouvant avoir recours aux Lois, cherchent les moyens de résister au Tyran. C'est au pied des Autels, unique asyle où il fût encore permis de se réunir ; c'est au sein de la Capitale, dans l'Eglise même de Notre-Dame, que furent jettées les premières paroles de bien public et de Liberté. Là, sous le voile de la Religion et dans le plus grand mystère, se réunissent ceux qui, disent-ils, ont conçu le projet de venger la Patrie : on se rendoit dans ce vaste Temple à des heures indiquées, et dans des tems différens. Ceux qui étoient

initiés en amenoient d'autres. Les Confédérés avoient pour se reconnoître, un signe, visible seulement à leurs yeux, et qui échappoit aux regards du vulgaire (1). Les femmes même, si faciles à électriser au nom de Liberté et de Patriotisme, entrerent dans cette Ligue; et le secret fut si religieusement gardé, même par elles, que, parmi plusieurs milliers de Citoyens, il ne se trouva pas un seul indiscret, pas un seul parjure; tant la tyrannie étoit encore odieuse à nos pères! C'est-là que furent arrêtés tout le plan de l'entreprise, les moyens d'avoir de l'argent et de lever des Troupes, les lieux, les Chefs et le moment de l'exécution; rien ne transpira: Le Roi, malgré ses nombreux emissaires, n'en eût pas le moindre indice: ce concert unanime doit effrayer tout oppresseur. Enfin tout étant prêt pour l'exécution, Charles de Berry, frère du Roi, s'échappe de sa Cour, et va chercher un asyle en Bretagne.

A cette nouvelle, Louis reste confondu: son ame est en proye aux terreurs; mille bruits facheux se répandent: la surprise,

(1) C'étoit une éguillette de soie verte à la ceinture.

la crainte, l'incertitude lui exagèrent encore les dangers ; en veut-on à son Trône ou à sa vie ? Dans son trouble il écrit à Bourbon, celui de tous les Princes en qui il avoit le plus de confiance, ou plutôt dont il se défioit le moins. La réponse du Duc fut qu'il étoit lui-même du nombre des Confédérés ; et qu'il avoit fait serment avec les autres, de remédier aux maux de la Patrie.

Déjà l'étendart de la Révolte est déployé : les Chefs des Conjurés se nomment : c'est Bourbon, Calabre, d'Alençon même, tous Prince du Sang ; ce sont les d'Armagnac, le Grand Dunois, du Châtel, Dammartin échappé des cachots de la Bastille, et Charolois le plus redoutable de tous. Au milieu d'eux est l'unique frère du Roi, l'héritier présomptif du Trône : le nom de *Bien public* flotte sur leurs drapeaux : Nemours, dit-on, est l'ame de cette Conspiration. Cependant ils appellent le Peuple à la Liberté, et la Noblesse à prendre les armes, pour la défense et le soulagement du Peuple. Par-tout où ils passent, ils suppriment les impôts ; détruisent les bureaux où se payoient les subsides ; respectent les propriétés du pauvre, et ne commettent aucun

désordre. Leur marche à travers la France, du fond de la Bretagne, ou des confins de la Bourgogne, a l'air d'un triomphe; et le rendez-vous général est sous les murs de Paris.

Louis éperdu avoit appris presqu'en même tems, et la fuite du Prince, et la défection des Grands, et leur révolte, et la marche de l'Armée: mais ne sachant encore où le danger l'appelle, il s'égare dans ses mesures; et il étoit à cent lieues de Paris, que l'Armée des Confédérés avec cent mille chevaux, étoit déjà dans l'Isle-de-France et presque sous les murs de la Capitale.

Abandonner le Royaume et fuir en Italie, fut son premier mouvement; car la première impression qui le domine est toujours la crainte. La réflexion le ramene à des idées plus saines. Il vit que cette insurrection étoit sur tout le produit de l'orgueil et de l'ambition trompée; l'ouvrage des Princes mécontens, des Grands, de la Noblesse; et que pour les contrebalancer, il n'avoit rien de mieux à faire, que de se jetter dans les bras de son Peuple: mais il sentoit combien il l'avoit irrité, et qu'il n'y avoit qu'une conduite

opposée, qui put lui ramener les esprits. Qu'en ce moment il connut bien les Français !

Tout-à-coup il change de conduite : au-lieu de ces manières sèches et hautaines, de ce ton sombre et sévère; il prend un air ouvert et confiant, un doux et caressant langage. Dans une Lettre qu'il écrit aux Parisiens, il leur annonce que sous peu de jours il sera au milieu d'eux; que s'il y avoit eu quelque chose d'irrégulier dans ses procédés, il étoit prêt à le reconnoître, à se corriger ; qu'il n'en vouloit d'autre Juge que son Peuple. Il flatte, caresse ; les remercie sur-tout d'avoir fermé leurs cœurs et leurs oreilles à des insinuations perfides, et leurs portes à ses ennemis. *J'aimerois mieux*, dit-il, *avoir perdu la moitié de mon Royaume, qu'il arrivât le moindre inconvénient à ma bonne Ville de Paris ; je me confie trop au courage et à la fidélité de mes bons Sujets, pour avoir rien à craindre.*

Ce langage fier et modeste, le danger qu'il couroit, ces louanges, ces caresses de la part d'un Roi dans la mauvaise fortune, et que l'adversité pouvoit corriger ; produisirent leur infaillible effet sur l'esprit des Français ; et joignant habilement les actions

aux paroles, il combat les Conjurés avec leurs propres armes, et fait publier par la Ville, qu'il supprime tous les impôts. Cette nouvelle, amorce usée, mais à laquelle le Peuple se laisse toujours prendre ; excite des cris d'allégresse, relève le courage des assiégés ; tout s'arme pour sa défense ; et dans tous les quartiers de la Ville sont allumés des feux de joie, que les Confédérés pouvoient contempler de dessus les murailles.

Cependant les Princes ligués avoient répandu un manifeste, dans lequel ils exposoient leurs griefs, et peignoient Louis sous les plus odieuses couleurs. Ils lui reprochoient ses mœurs, son caractère, sa haine contre son frere, son mépris pour les Princes, son dédain pour la Noblesse, la persécution exercée contre les amis de son pere, sa prédilection pour des hommes obscurs sans mérite et sans nom, ses actes d'autorité, ses dures loix sur la chasse, l'oppression du peuple, la liberté attaquée dans le plus saint des engagemens, les mariages, ses jugemens arbitraires, le Royaume rempli de délateurs, les plus frivoles soupçons accueillis et suivis de la perte ou de l'exil

des Citoyens : c'est pour la réforme de tant d'abus, disent-ils, qu'ils ont pris les armes ; et ils finissent par demander le *commun jugement des Français*, et l'Assemblée des Etats Généraux du Royaume.

A cette violente attaque, Louis fait une réponse moderée, mais ferme et pleine d'énergie. Après avoir justifié sa conduite envers son frere: « Quant à mon Royaume, ajoute-il, » je n'ai rien oublié pour le maintenir en » paix ; visitant toutes les Provinces, écou- » tant grands et petits; et j'ose dire que » depuis Charlemagne, il n'a jamais été » si florissant. Chacun étoit tranquille chez » soi, Dieu bien servi, le commerce très- » grand, chacun pouvoit aller par-tout la » bourse à la main ; mais depuis la retraite » de mon frere et les mauvaises pratiques » de ceux qui l'ont séduit, tout est changé. » Ils ont rempli les Provinces de libelles sé- » ditieux contre ma personne et ma di- » gnité ; ils m'ont noirci de mille calomnies ; » ils ont levé contre moi l'étendart de la » révolte. Ils m'opposent mon frere... mais » il ne faut que comparer son âge avec le » mien, pour juger s'il est bien en état » de réformer le Royaume. D'ailleurs, s'il

» y avoit quelque chose à dire contre le » Gouvernement ; pourquoi n'en firent-ils » pas leurs remontrances, à l'Assemblée que « je tins dernierement à Tours, où je les » priai de ne me pas refuser leurs bons » avis?.. Et maintenant sous prétexte *du bien* » *public* , ils ruinent le Peuple, interrom- » pent le commerce, pillent les campagnes, » portent par-tout le fer et le feu. Ah ! si j'a- » vois voulu augmenter les pensions des » Princes, et leur permettre de fouler et » tyranniser leurs Vassaux, comme ils le « faisoient sous le dernier règne ; ils n'au- » roient jamais pensé au bien public. Mais » tel a été dans tous les tems le langage » des ambitieux et des révoltés : de flatter « les Peuples, de les abuser par de fausses » espérances, de promettre l'abolition des » subsides nécessaires, de se parer du beau » nom de *bien public* ; tandis qu'en effet » ils ne sacrifient qu'à leurs passions et » à leurs propres intérets. Non, les Fran- » çais ne se laisseront pas prendre à ces » beaux semblans, dont ils seroient infailli- » blement les tristes victimes.

Les esprits ainsi préparés, Louis se pré- sente presque sans suite devant Paris : les

portes s'ouvrent; il est reçu dans les murs avec des acclamations universelles de la part de ce bon Peuple, qui, voyant son Roi malheureux, oublie à l'instant toutes ses fautes. Du moment qu'il se vit dans Paris, Louis se crut sauvé.

D'abord il met en usage toutes ses ressources, toute son habileté dans l'art de flatter et de séduire. Louis avoit un esprit peu ordinaire dans son siecle; de la finesse, de la facilité à s'énoncer, beaucoup de souplesse, et l'art, sinon de séduire les cœurs, du moins de caresser les passions et de gagner les esprits. Il affecte une conduite modeste, un ton modéré, des manieres toutes populaires; et il faut l'avouer, ses goûts l'y portoient. On l'avoit vu peu d'années auparavant, braver le faste Castillan, par un extérieur plus que négligé; mais cette trop grande simplicité même déplaisoit au peuple; le vulgaire à besoin d'éclat. Louis le sentit et pour se rendre plus agréable aux Parisiens, il affecta de prendre des habits plus recherchés; il se revêtit de robes de pourpre et de fourrures d'hermines : on lui savoit gré de ce sacrifice. Du reste il vivoit familiérement avec les bourgeois, se faisoit

recevoir dans leurs confréries, vouloit être le parain de leurs enfans, les faisoit asseoir à sa table ; ou plutôt n'ayant point de maison à lui, il alloit manger dans la *Maison Commune*, au milieu de son peuple, ou chez les bourgeois. Les dames et les demoiselles les plus jolies y étoient admises : il sut si bien les gagner, que toutes se déclarerent pour lui, et contribuerent à lui ramener beaucoup de partisans. Quatre-vingt mille hommes furent subitement armés : Paris alors sauva la France. Pour mieux intéresser, quelquefois il convenoit de ses torts, et marquoit le plus vif desir de les réparer. Sur la demande des Citoyens, il n'hésita pas à former un Conseil d'Etat où il admit dix-huit d'entre eux. Cette déférence, son activité, sa popularité charmoient tout le monde. Par ses soins, l'ordre, l'abondance et la sécurité régnoient dans la ville ; tandis que déjà la discorde, la disette et le pillage étoient aux portes.

La bataille de Montlhéri se donne : du sang inutilement versé en fut tout le fruit. La victoire flotte indécise entre les deux partis, et tous deux suivant l'usage s'en attribuent la gloire : Louis seul en tire avan-

tage. Il avoit eu le bonheur d'y recevoir une légere blessure. Rentré dans la ville, il raconte les dangers qu'il a courus; comment on l'a crû mort pendant quelques instans: Il montre sa blessure qui le rend plus intéressant; et peint tous ces détails avec des circonstances si touchantes, que les bons Parisiens et les dames compatissantes, toujours sensibles au mérite des guerriers, ne pouvoient refuser leurs larmes, à tant d'héroïsme, joint à tant de confiance et de popularité.

C'étoit beaucoup d'avoir reconquis l'opinion, et arrêté le torrent qui se débordoit sur la France; mais ce n'étoit pas assez. L'armée des Confédérés s'étoit accrue, par la jonction des forces de Bretagne à celles de Bourgogne; les dangers étoient plus grands, les ressources bornées, la faveur populaire incertaine : un revers pouvoit ébranler les esprits. Dans cette occurrence, la perte d'une bataille entraînoit celle de la France, et sur-tout la sienne. L'orage qui grossissoit de toutes parts, menaçoit sa tête: Louis alors se ressouvint de *Sforce*, son allié, et de ses conseils. *Divisez, pour régner*, lui avoit écrit cet Italien; et cette maxime qui

étoit déjà dans le cœur de Louis, devint la règle de sa conduite. Du moment qu'il eut pris son parti, tout lui parut facile ; et il résolut d'entrer en négociation avec les confédérés.

Leur camp étoit assis sur les bords de la Seine vers Charenton. Louis se jette en un bateau, remonte la riviere et presque seul, surprend Charolois, se présente à sa tente, et l'aborde en le traitant de *frere*. Il loue sa foi, son courage, et jusqu'à sa sensibilité à venger ses injures. Quant à leurs débats ; il en rejette toute la faute sur son Ambassadeur ; et dès cette premiere entrevue, le conjure de faire finir les maux de la guerre, en le laissant, pour ainsi dire, maître des conditions de la paix.

Cette franchise, ce langage séduisent le jeune Prince. Louis témoigne à tous les chefs qui l'entourent, une égale confiance ; flatte leur ambition, caresse leur orgueil, et semble les enhardir à n'être pas modestes dans leurs demandes ; bien sûr qu'un fol espoir et des prétentions exagérées, vont les diviser ; et que chacun d'eux, isolé par l'intérêt personnel, se livrera l'un après l'autre à sa vengeance.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver : chaque Confédéré en particulier se laissa prendre à cet appas. Le rusé Monarque, en se mettant à leur discrétion, jette au milieu d'eux la pomme de discorde. Chacun, ne voyant plus que la proye qui lui est offerte; se jette dessus, perd de vue l'intéret général, se détache de la Confédération, abandonne la cause publique, et ne pense plus qu'à se vendre au prix qu'il s'estime; c'est-à-dire, au plus haut prix possible : donnant ainsi un mémorable exemple, toujours perdu après mille autres, que le Peuple a été dans tous les tems, le triste jouet des passions et de l'ambition des Grands.

Enfin ces zélateurs *du bien public*, ne songeant plus qu'à leur intérêt particulier; *butinerent à l'envi le Monarque*, suivant l'expression de Comines, *et mirent le Royaume au pillage*. Ils firent hautement la loi, dictèrent leurs volontés, démembrèrent les Provinces pour s'y rendre indépendans; réduisirent le Monarque à la condition précaire, de chef de l'aristocratie féodale, et de suzerain de la France : Louis accorde tout, bien résolu de ne rien tenir.

Ainsi s'évanouirent les espérances de li-

berté, qu'avoient conçu les bons Citoyens; ainsi ces ligueurs avides abandonnerent lâchement *le bien public*; et c'est par-là que finit cette Ligue en apparence si formidable au Roi, si utile au Peuple; et qui ne fut réellement funeste qu'à ce pauvre peuple, dont les intérets furent totalement oubliés; dont le nom ne fut pas même prononcé dans tous ces traités, arrachés par la force à la ruse et à la nécessité, par les brigands *du bien public.*

Qu'auroient fait ces Princes, ces Grands, ces Chefs; s'ils eussent réellement recelé dans leurs ames, quelque étincelle de Patriotisme et d'amour de la Liberté; s'il se fussent réellement montrés dignes de ce grand nom de *bien public*, qu'ils avoient arboré sur leur étendards; mais qui n'avoit jamais approché de leurs cœurs? Que leur auroient suggéré la raison, l'intéret général, l'amour de la Patrie et la haine du Despotisme?

Ils auroient intimément uni leur cause à celle du Peuple, leurs demandes aux siennes: loin de reclamer d'injustes prétentions et d'odieux privilèges, ne demandant rien pour eux, et tout pour la liberté publique; ils se seroient ralliés contre l'ennemi

commun, le monstre du pouvoir arbitraire; à qui ils auroient imposé des chaînes qu'il n'auroit pu briser. A l'exemple des Barons d'Angleterre, ils auroient forcé leur Roi à signer une *Grande Charte*, une déclaration des droits des Citoyens; ils auroient ainsi posé les bases d'une bonne Constitution. Jamais la circonstance n'avoit été plus favorable; et Louis n'étoit pas en état de leur rien refuser; et n'eussent-ils obtenu que les *Etats Généraux*, leur organisation plus populaire, et leur retour périodique; par cela seul ils rendoient à la Nation le plus signalé service. Par ce bienfait, qui n'auroit point péri avec eux, ils se seroient couverts d'une gloire immortelle; et leurs noms d'âge en âge plus révérés, auroient été cités et bénis, comme les libérateurs de la Patrie. Au lieu que par leur injustice, leur avidité, leur égoïsme, ils devinrent odieux au peuple; qui les abandonna quand ils furent opprimés; et vit avec un secret plaisir leur humiliation, sans prévoir hélas! que le glaive qui frappoit leurs têtes, pouvoit un jour être tourné contre son sein.

En signant les traités de Conflans et de Saint-Maur, Louis avoit signé le démembrement de la Monarchie. Pour avoir voulu franchir à la fois tous les obstacles, et courir au despotisme; il avoit été repoussé de toutes parts avec perte. Il se voyoit réduit presqu'au même point, où étoit Charles VII, lorsque, par dérision, on l'avoit surnommé *le Roi de Bourges*. Au lieu de ruiner la tyrannie, les Aristocrates avoient brisé la Couronne, et s'en étoient partagé les débris.

Charles avoit pour sa part la *Normandie*; et quoique très-peu redoutable par lui-même, ce Prince n'ayant personnellement de quoi justifier, ni la haine de son frère, ni l'amour de la Nation; il le devenoit par la possession d'une Province, alors estimée le tiers du Royaume; il l'étoit sur-tout par ce grand titre, de *frère unique* d'un Roi sans enfans, et d'*héritier présomptif du Trône*.

Aux vastes Etats du Duc de *Bourgogne*, son père, Charolois alloit réunir toutes les Villes de la Somme. Par là ses frontières touchoient à l'Isle-de-France : ce Vassal orgueilleux et turbulent, plus guerrier,

plus riche, plus puissant que Louis; auroit pu soudoyer et faire trembler son maître.

La *Bretagne* étoit déclarée indépendante : il ne manquoit au Duc que le titre de Roi. Sa Cour étoit l'asyle des mécontens et le foyer de la révolte. Après avoir accru sa Province, il avoit eu la bassesse d'exiger encore des pensions, des Domaines et de riches présens pour sa maîtresse, qui, des bras de Charles VII, étoit passée à ce prix dans les siens.

A l'autre extrémité du Royaume, la *Provence* étoit possédée par René, Roi de Sicile. Les princes de sa maison, déjà maîtres de vastes domaines, en arrachèrent de nouveaux à la foiblesse du Monarque ; outre de fortes pensions arrachées à la misère des Peuples.

Les trois grandes familles d'*Armagnac*, *de Foix* et *d'Albret*, régnoient depuis les Pyrennées jusqu'à la Garonne : tyranneaux d'autant plus fiers, insolens et cruels, qu'ils étoient plus éloignés du Trône.

Au centre du Royaume les Princes du Sang avoient en propriété, le *Maine*, *l'Anjou*, *l'Orléanois*, *le Beaujolois*, le Comté de

Vendôme, *l'Auvergne*, *le Bourbonnois*, *le Limosin*, *le Périgord*, *le Nivernois*, *le Perche*, etc. etc. Saint-Pol, de la maison impériale de Luxembourg, avec l'épée de Connétable, emportoit plusieurs places fortes de *Picardie*: *Calais* étoit encore à l'Angleterre; de sorte que dans cette longue nomenclature de Souverains, on cherche les Etats et les Provinces qu'on avoit daigné laisser au Roi de France. Tous ces Princes tranchoient de la souveraineté dans leurs domaines; pouvoient lever des troupes; faire des ligues ou des guerres entr'eux; contracter des alliances avec les étrangers; et savoient se garantir de toute influence du Trône et du Monarque.

D'ailleurs ils avoient partagé entre leurs créatures, les premières dignités du Royaume, les places de la Cour, de la Magistrature et de l'Armée. Toute la force publique étoit entre leurs mains. Ce n'étoit point là enchaîner le despotisme; c'étoit paralyser le pouvoir légitime, ramener l'anarchie, et faire rétrograder la Constitution de trois siècles.

Tel est l'abîme où la soif du pouvoir et une vengeance aveugle, avoient précipité

Louis XI. Voilà les ennemis qu'il avoit à combattre, les obstacles à vaincre, les pertes à réparer. Forcé de déguiser ses sentimens, de caresser ceux qu'il haïssoit le plus ; il se dispose à regagner par la ruse et l'astuce, ce qu'il a perdu par hauteur et précipitation. Il lui fallut toute la souplesse de son caractère, toutes les ressources de sa politique, et dix années d'intrigues, pour sortir de ce labyrinthe ; il eut été plus sage de ne pas s'y laisser engager.

Le premier soin de Louis avoit été de déposer au Parlement, des protestations secrettes, contre ses engagemens publics. D'ailleurs, ayant à dessein conclu des articles à part, avec chacun des confédérés ; il les avoit embarrassés dans un dédale d'actes insidieux, de clauses obscures, d'intérêts mêlés et contradictoires, qui devoient être pour eux une source de querelles interminables, et pour lui un prétexte d'éluder ces traités, ou de les rompre à son gré.

Ensuite ayant parmi ses ennemis, démêlé ceux qui, par leur mérite, leurs talens militaires, leur réputation même de probité, pouvoient servir à ses projets ; il les recherche et gagne par des faveurs particulières les

héros du parti. C'est à eux désormais qu'il veut donner toute sa confiance. Il s'attache également par des pensions, les Seigneurs du second ordre, oubliés par ceux du premier dans le partage de leur proie. Il continue d'entretenir l'ardeur et l'activité des Milices Parisiennes, dont il avoit tant à se louer; les pique d'une noble émulation; passe lui-même en revue les Habitans rangés sous diverses bannières; leur fait honneur du salut de leur Roi et de celui de la France. Ils avoient trop à se plaindre des Grands, pour ne pas l'en croire; et sûr de la faveur populaire, Louis songe à perdre tous ceux des Ligueurs, qui étoient restés sans protecteurs et sans appui.

Alors il érige un Tribunal extraordinaire, qu'il revêt des pouvoirs les plus illimités; mais qu'il compose de Membres qui lui sont tout dévoués. A la tête de cette commission, et pour la rendre plus imposante aux yeux du Peuple, il place le grand Dunois, qui a la foiblesse de prêter son nom et sa probité, pour servir d'instrument au pouvoir arbitraire. Cette commission fut une des plus subtiles inventions de Louis XI; et dans

cette occurrence, le chef-d'œuvre de sa politique. Sous le titre pompeux de *Réformateurs de l'Etat*, ces Commissaires avoient soin de rechercher, tous ceux qui étoient entrés dans la Ligue du *bien public*; c'est-à-dire, ceux qui, d'abord les plus ardens, maintenant foibles, sans crédit, isolés, étoient pris au dépourvu par l'abandon des Chefs. On les traînoit à ce Tribunal sous différens prétextes: la plupart succombèrent; plusieurs périrent dans l'exil, les proscriptions ou les supplices. Ces inquisiteurs politiques jettèrent la terreur parmi les partisans de Charles; et Dunois qui avoit été lui-même à la tête de ce parti, ce Héros plus franc, plus loyal que fin et délié; dupe des égards et des honneurs que lui prodiguoit Louis XI, ne sentit pas d'abord toute l'inconséquence, tout l'odieux du rôle qu'on lui faisoit jouer. Le Roi se servit de sa réputation, pour perdre ses ennemis; et de ces mêmes ennemis, pour perdre la réputation de Dunois.

Mais ce qui importoit le plus à Louis, étoit de ne point laisser la Normandie à son frère; c'eut été la laisser à la disposition de

Bourgogne, de Bretagne, et peut-être même des Anglois : pour cela il lui falloit une armée et des guerriers fidèles.

Dunois étoit trop grand, Saint-Pol trop puissant, du Maine trop modéré, Melun trop fier, pour qu'il leur donnât sa confiance. Ce dernier l'avoit bien servi dans la guerre du *bien public*; mais il lui étoit échappé de dire *qu'il falloit limiter l'autorité du Roi*, et ce mot lui coûta la vie. Louis vouloit des Généraux qui lui fussent tout dévoués : il jetta les yeux sur Dammartin. Antoine de Chabannes, Comte de Dammartin avoit été son ennemi personnel. Croyant le Dauphin coupable, il l'avoit dénoncé à son père; il avoit aveuglément obéi à Charles VII, lorsque ce Monarque lui avoit donné l'ordre d'arrêter son fils en Dauphiné. Persécuté depuis, dépouillé de ses biens, le seul désespoir l'avoit jetté dans la révolte : c'est l'homme qu'il falloit à Louis. Il lui rendit tous ses biens, sa confiance, et le commandement des Armées. Il vouloit que Dammartin ne dût rien qu'à lui; et tandis qu'il récompense ainsi son dévouement à l'autorité, et se fait un ami de celui qui avoit été son persécuteur; il perd ceux de ses Parti-

sans, qui l'avoient servi foiblement, ou qui même avoient tenu une conduite équivoque: il éloigne tout ce qui lui est suspect. Sous prétexte de soulager le Peuple, il casse leurs compagnies d'ordonnances; et bientôt rétablit ces Compagnies, en mettant à leur tête des Capitaines, qui sont dans son entière dépendance; et tandis que les Héros du *bien public* partagent en effet les dépouilles du Trône et du Peuple; que les Chefs ou se reposent sur la foi des traités, ou sont divisés entr'eux; que le frère de Louis en proie à ses Favoris, et ne sachant que faire de son autorité, se promene tranquillement dans ses nouveaux Etats, et se montre à ses Sujets; que Bretagne, du Maine, Charolois, se disputent, à qui gouvernera ce phantôme de Prince; Louis réunit ses forces, fond comme un vautour sur la Normandie, s'en rend maître; et force l'imbécile Charles à se sauver, et à chercher de nouveau un asyle en Bretagne.

Profitant de ce premier moment de surprise et de fortune; il ose de lui-même convoquer les *Etats Généraux*; et appelle la Nation assemblée, à prononcer entre son frère et lui. Il avoit l'air de s'en remettre

au Jugement de la Nation, sur une chose qui n'avoit besoin que d'être présentée, pour être adoptée. Les Etats sont donc assemblés à la hâte. Louis y donne aux Députés des Villes un rang honorable : il efface cette ligne de démarcation, qui séparoit la Noblesse, des Députés du Peuple ; et par-là se concilie leurs suffrages. Au milieu de ces Etats, le Monarque expose avec autant d'énergie que de vérité, combien il étoit impolitique de donner la Normandie à son frère ; et de-là retraçant les maux qu'avoit causés à la France, l'imprudence du Roi Jean, qui abandonna la Bourgogne à son second fils ; comment ces Ducs étoient devenus les fléaux de la Patrie, en livrant la France aux Anglois, et leur aidant à déchirer le Royaume ; il fait voir que le demembrement de la Normandie, entraîneroit des suites encore plus funestes. Une nouvelle Puissance rivale du Trône alloit s'élever ; et touchant d'un côté aux Etats de Bourgogne, et de l'autre à ceux de Bretagne ; tandis que l'Anglois étoit encore aux portes : ces trois Princes pouvoient former un Triumvirat redoutable, et maîtres de presque tous les ports, les ouvrir à l'éternel

ennemi de la France : c'étoit ramener sur les Peuples tous les désastres, dont l'idée recente faisoit encore frémir. Ces vives peintures, jointes au grand argument de la conquête de la Normandie, entraînent tous les esprits. L'Assemblée applaudit aux vues du Monarque, et décide qu'on donneroit un autre appanage à son frère; que si les Ducs de Bourgogne et de Bretagne s'opposoient à ce Décret, ils seroient eux-mêmes mis au ban de la France. Dans ce cas, les Etats autorisent le Roi à leur faire la guerre; et remettent, pour ainsi dire, en ses mains la fortune, la force, et tous les droits de la Nation.

C'est tout ce que Louis demandoit : mais l'Assemblée pouvoit porter plus loin ses regards; examiner les abus du Gouvernement, les fautes des Ministres, en exiger la réforme : pour les détourner de ces grands objets, Louis sema parmi eux la crainte et la division. Les Etats se tenoient à Tours : on avertit sous main les Députés, qu'il se tramoit quelqu'entreprise de la part du Duc de Bretagne; qu'il n'y avoit pas de sûreté pour eux; qu'ils devoient au plutôt se retirer dans leurs Villes et Provinces respectives : c'étoit un vain bruit, un faux prétexte; il réussit alors :

mais la vraie raison, étoit la frayeur que Louis avoit, que la Nation ne se ressouvint de tous ses droits, et ne voulut les resaisir.

Enfin à peine huit ou dix jours s'étoient-ils écoulés, que le Monarque se hâta de dissoudre les Etats : jamais on n'avoit vu une Assemblée si auguste, convoquée et renvoyée d'une manière si leste et si expéditive.

Mais une remarque qu'il est important de faire ; c'est que, malgré leur irregularité, ces Etats de 1468, ainsi que les suivans sous Charles VIII, nous offrent l'exemple de la réunion des trois Ordres ; que la Nation n'eût alors qu'un vœu, une Chambre, un Orateur : ce qui prouve la bonne foi de ceux, qui, dans ces derniers tems, ont prétendu le contraire. Et par quelle fatalité eût-on vu dans un siècle de lumières, un partage et une desunion, dont auroit rougi le quinzième siècle ?

Les Ducs de Bourgogne et de Bretagne étoient également irrités, de la conduite de Louis, et de la décision des Etats auxquels ils ne daignèrent pas paroître ; et leur cause étant commune, ils unirent leurs communs ressentimens.

Louis jugea que pour les vaincre il falloit les diviser. Plein de confiance en ses grands talens, pour les Négociations et dans l'art de manier les esprits ; il se persuade que s'il peut avoir une conférence avec le *Téméraire*, il sçaura manier ce caractère indomptable. Il n'a qu'à paroître ; et il lui sera facile de le gagner, de le détacher du Duc de Bretagne. Alors il tombera sur ce dernier ; et pourra le faire repentir de l'assistance qu'il donne, aux mécontens ralliés autour de son frère.

Rempli de ces idées, Louis écrit au Duc une Lettre amicale ; affecte avec lui la plus grande franchise ; dit qu'il veut aller le trouver ; et part en effet pour Peronne.

On ne sçait ce qui doit le plus étonner dans ce Prince rusé ; ou de l'imprudence avec laquelle il va de lui-même se livrer à son plus cruel ennemi ; ou de l'imprévoyance qui lui fit entreprendre ce voyage, dans le moment qu'il venoit d'expédier à Liège, de secrets émissaires, chargés de faire révolter cette Ville, contre ce même Duc auquel il alloit remettre sa destinée ; ce Duc qu'il connoissoit pour le plus violent et le plus emporté des hommes ; et qu'il sçavoit avoir pour lui la plus

forte antipathie : car jamais en effet la nature n'avoit formé deux caractères plus opposés. On ne concevroit pas cet excès d'aveuglement; si ce n'est sans doute que l'Etre juste par excellence, pour sa propre justification, permet quelquefois que le crime s'aveugle; que le coupable, troublé par sa conscience, se livre; et tombe embarrassé dans ses propres pièges.

A peine Louis est arrivé à la Cour de Bourgogne, et déjà le Duc, vaincu par ses prévenances et son langage, est ébranlé. A la vue de son Souverain, qui sous la sauvegarde de l'honneur et de l'hospitalité, vient, pour ainsi dire, se remettre en ses mains; il se reproche les premiers mouvemens d'humeur et de défiance qu'il avoit laissé paroître. Il est prêt à signer qu'il abandonne Charles et Bretagne..... Tout-à-coup arrivent à Peronne les nouvelles, que tout est en feu dans Liège; la révolte des Habitans, leur perfidie, leurs cruautés recherchées, les massacres, les incendies, l'insulte faite au Prince, et le tout à l'instigation et par l'intrigue des émissaires de Louis. Le Duc avoit en même tems en son pouvoir, et la preuve, et l'auteur du crime.

Si l'on s'est fait une idée du caractère et de l'impétuosité du Téméraire, on concevra sans peine l'état où le mit cette affreuse découverte ; et de quels mouvemens de fureur et de rage il dut être transporté. Il ne se connoît plus : à l'instant les portes de la Ville et celles du Château sont fermées ; les Gardes doublées ; la terreur habite seule en ce Palais. Mille projets de vengeance suffoquent son ame, naissent et se détruisent l'un l'autre: Les moyens les plus extrêmes se présentent à son esprit ; le perfide, le barbare est en sa puissance ; le fera-t-il mourir ? le gardera-t-il prisonnier ? lui fera-t-il perdre le Trône et la vie ? mettra-t-il la Couronne sur la tête de son frère ; ou sacrifiant ce frère, la prendra-t-il pour lui-même ? Sa destinée est entre ses mains ; il n'a qu'à dire un mot... C'est dans ces perplexités qu'il passe trois jours et trois nuits, sans prendre aucune nourriture, sans goûter ni sommeil, ni repos ; tantôt se promenant à grands pas dans son appartement ; tantôt se jettant tout habillé sur son lit, et se relevant plus agité, plus furieux que jamais ; faisant succeder aux éclats de sa colère, un farouche silence, qui n'est interrompu que

par de nouvelles imprécations contre celui qui fut jadis son Souverain, et qu'il appelle le plus perfide des Rois, et le plus méchant des hommes.

Cependant Louis, seul, enfermé dans une Tour, interroge en vain tout ce qui l'environne. Il cherche à lire dans les regards; les regards se taisent; Il y avoit peine de mort contre celui qui laisseroit pénétrer la vérité: Il n'y a encore que sa conscience qui lui ait appris que sa trame est découverte. Abandonné à lui-même, à ses réflexions, de son lugubre appartement il ne voyoit rien qui ne redoublât ses frayeurs. Il avoit sous les yeux cette fameuse *Tour de Peronne*, où le Comte Herbert de Vermandois avoit retenu sept ans prisonnier, son Roi Charles le Simple, dont Louis ne sentoit que trop qu'il méritoit le nom et la destinée. Il avoit été plus imprudent que Charles; et le Téméraire étoit bien plus redoutable qu'Herbert.

Alors il y avoit à la Cour de Bourgogne, un jeune homme, qui depuis s'est fait un grand nom; c'est Philippe de Comines. Il avoit été témoin de la fureur et des projets de vengeance du Duc, dont il étoit l'intime

favori. Ce jeune homme, soit qu'il fût touché du péril d'un Souverain, ou du soin de la gloire du Duc ; ou soit qu'en effet l'espoir d'une haute fortune, ait brillé à ses yeux et flatté son ambition ; car on n'a jamais bien démêlé ses vrais motifs ; conçut le projet de sauver son Roi, et d'épargner un crime à son Maître. Il trouve le moyen d'avertir Louis de tout ce qui se passe, du péril qu'il court, de la nécessité de ployer sous la force, qu'il faut tout promettre ; qu'il y va de sa vie... Louis donc étoit bien prévenu, lorsque le quatrième jour, Charles, la fureur sur les lèvres, tremblant de colère et déguisant mal sa rage, se présente devant son prisonnier ; et au milieu des termes de mépris et de reproches qui lui échappent, lui demande avec une ironie amère, quel châtiment méritent les traîtres ? quel supplice assez grand peut le venger des Liégeois et de leurs Complices ; et s'il est prêt à le suivre pour exterminer un Peuple ingrat et perfide ? Il s'attendoit à un refus ; et c'est tout ce qu'il vouloit.

Louis ne répond que par des paroles humbles et soumises ; applaudit au projet d'exterminer ses Alliés ; promet au Duc de le

le suivre ; de faire tout ce qu'il voudroit ; s'estimant heureux d'en être quitte à si bon marché. Il ne lui en coûtoit que son honneur et sa gloire, il accède donc à tout. Charles reste dans l'étonnement ; mais ne pouvant plus retirer sa parole, il exige du Roi les sermens les plus sacrés ; et comme il ne s'agissoit que de perdre ses amis, Louis pour cette fois fut fidèle à ses sermens.

Il n'y a pas de bassesse et de flatteries auxquelles il ne descendît dans ce voyage, où Charles le traîna comme en triomphe: Joignant la lâcheté à la perfidie, il quitte le rôle de Roi de France, pour prendre celui de flatteur de son Vassal ; de ministre de ses vengeances ; et contre qui ? contre ses Alliés, ceux qui n'étoient tombés dans cet excès, que pour avoir écouté ses insinuations, pour avoir crû à sa parole! Il écrit à Dammartin, qu'*il n'a jamais fait de voyage de si bon cœur* ; accompagne par-tout le Duc ; prend ses livrées ; caresse l'orgueil de ce Vainqueur féroce ; montre un air libre et gai: Au milieu des cris du désespoir, le barbare plaisante ; et sur les murs détruits de cette malheureuse Cité, sur ses cendres encore fumantes, lorsqu'il foule les corps

palpitans et à demi brûlés de ses Alliés ; le lâche mêle ses acclamations à celles de la plus vile populace: Il crie : *Vive Bourgogne*: Il a l'air de disputer avec lui de bravoure , afin de lui céder la palme ; il vante l'intrépidité , le courage héroïque du Vainqueur: Il ne manquoit plus que de le louer aussi, de sa clémence et de son humanité.

Rien n'égale l'infamie du rôle qu'il venoit de jouer, que le mépris , la honte, et le ridicule dont il se couvrit.

Il ne commença de sentir la honte, que lorsqu'il fut hors de danger ; quand la crainte s'étoit une fois emparé de cette âme pusillanime , nul autre sentiment n'y pouvoit pénétrer. Il n'osa se montrer dans la Capitale : il craignoit les sarcasmes d'un Peuple malin, qui déjà se vangeoit par des épigrammes du mal qu'il ne pouvoit empêcher. Il passa près des murs sans entrer dans la Ville. Tout y parloit de ce malheureux voyage. Les oiseaux même étoient instruits à répéter le mot de *Peronne*. Louis, dans sa première colère, fait enlever tous ces animaux jaseurs , et défend à qui que ce soit de prononcer ce mot

fatal : et cette extravagance, ces petitesses, lui nuisent peut-être plus que tout le reste, et commencent à le dégrader dans l'opinion publique.

Plus Louis avoit fait d'efforts pour diviser Bourgogne et Bretagne, plus il les avertit de se tenir unis : ils retiennent son frère comme en ôtage. Ces trois Princes contractent entr'eux l'alliance la plus étroite; jurent que l'ennemi de l'un sera l'ennemi des deux autres ; qu'ils ne feront jamais ni paix, ni treves que de concert. Enfin ils forment entr'eux une espece de Triumvirat, seul moyen de se garantir, des attaques et de toutes les astuces de Louis ; et même dans la crainte que par ses manœuvres, il ne parvienne à faire enlever son frere, ils engagent Edouard à lui donner un asyle, et déjà se préparent à le faire passer en Angleterre.

Louis sentit qu'il falloit à tout prix, rompre ces mesures et cette triple alliance : il connoissoit son frere, sa foiblesse, sa légereté, son peu de sens. Il se rappelloit que dans la guerre du *bien public*, il avoit versé des larmes à l'aspect des blessés et des morts, il calcula ces larmes : il conclut qu'il falloit l'attaquer par

la sensibilité. Il gagne ses Favoris, son Confesseur, sa Maîtresse, et lui fait représenter qu'il est l'instrument dont se servent des ambitieux, pour porter le trouble et la désolation dans le Royaume; qu'il est en proie à des méchans; il prend le Ciel à témoin qu'il l'a toujours chéri comme un frere tendre.

« On a égaré votre jeunesse, lui écrit-il; » on a trompé votre candeur : vous avez » erré ça et là esclave de vos valets. Rappro- » chons-nous, et nous reconnoîtrons où » nous ont porté les artifices de ces mé- » chans. Ne voyez-vous pas qu'ils veulent rui- » ner un Royaume dont vous êtes l'unique es- » poir, et briser une Couronne qui doit passer » entiere en vos mains, si le Ciel venoit à dis- » poser de moi... Je vous pardonne d'autant » plus volontiers, que je reconnois que vos » erreurs ne partent point de votre mouve- » ment. C'est l'effet de l'obsession où vous » tiennent nos ennemis communs. C'est » l'effet des insinuations perfides, de gens » intéressés à troubler notre union, et à vous » armer contre la franchise et l'amitié d'un » frere. Abandonnez ces méchans, et venez » vous jetter dans les bras d'un pere, d'un » frere, d'un ami ».

A des propositions si sinceres, à un si touchant langage, le jeune homme verse des pleurs de joie : il s'échappe de la Cour de Bretagne, et vient en effet se jetter dans les bras de son frere. Louis l'accable de caresses : le jeune Prince, plein d'une candeur aimable, lui revele dans l'effusion de son cœur, les intrigues de *la Balue* et de d'*Haraucourt*; les perfidies tramées par ces deux infâmes prêtres, pour semer la défiance et la haine entre deux freres si bien faits pour s'aimer; l'entrevue fut touchante. Les assistans versoient des larmes d'attendrissement : Louis affecte la franchise et la joie: Il presse son frere contre son sein : il embrasse Charles... comme Néron embrassa Britannicus.

Louis lui fait accepter la Guyenne, et fait briller à ses yeux l'espoir de la Couronne de Castille : mais pour ne pas paroître gêner son frere, après l'avoir enlacé par des carresses; il le laisse aller en liberté dans sa Province; ayant soin seulement de l'entourer d'hommes sûrs, qui l'observoient, épioient sa conduite, et instruisoient Louis de tous ses mouvemens.

Après avoir ainsi détaché du Triumvirat

le principal acteur, ou du moins celui qui servoit de prétexte à tant d'intrigues; il prend un ton plus fier avec ses Collégues; il permet sur-tout à son ressentiment de s'exhaler, contre celui qui l'avoit fait trembler, et qui l'avoit si cruellement humilié.

Ce n'est plus le tems où, poursuivi par sa frayeur, il défendoit, sous peine de mort, de parler contre le Duc de Bourgogne. Il commence à faire courir des écrits, où il le représente comme un perfide, qui, sous la foi d'un sauf-conduit, l'a entraîné dans le piège; a violé toutes les Loix, et conspiré contre son Souverain. Lui-même il dénonce à la Nation la Balue, son ancien favori, Prêtre intriguant et Ministre détesté, comme l'instrument de cette trame infâme; rejette sur lui tout l'odieux du voyage de Peronne; et la vengeance arbitraire qu'il tire de ce traître, que la Poupre déroboit aux Loix, loin d'irriter contre Louis, sembloit appaiser la vindicte publique, et justifier le Monarque.

Mais il lui importoit sur-tout de se dégager de ce honteux traité de Peronne: c'étoit à la Nation seule à prononcer; mais il craignoit ses regards et ses réclamations. Il prit un parti moyen qui lui avoit déjà réussi; ce fut

de convoquer les *Notables*, c'est-à-dire, ceux des Princes et des Grands, dont il s'étoit d'avance assuré les suffrages; et pour ramener et flatter d'autant plus le Peuple et la Nation, il y admit un grand nombre de simples Citoyens et de Commerçans. On ne pouvoit choquer les Loix avec plus d'apparence de justice et de modération. Dans cette Assemblée imposante, ce Roi si despote, rend du moins cet hommage à la Constitution, qu'il ne s'y qualifie que *Chef et souverain Protecteur de la Couronne de France et des Droits royaux.*

Là, devant des gens bien disposés à le croire, il étale la perfidie de Bourgogne, ses attentats, son ambition démesurée, ses séductions envers son frere, sa coalition avec Bretagne, ses liaisons avec l'Angleterre, ses projets criminels contre son Souverain. Il produit un sauf conduit, énoncé dans les termes les plus formels et les plus sacrés, que Bourgogne lui avoit envoyé pour assurer sa personne; et duquel il résultoit que le Duc avoit trahi sa foi et ses sermens. Ce n'est que long-temps après, qu'on sçut que ce prétendu sauf-conduit, différent du véritable, étoit l'ouvrage d'un faussaire habile.

Par un Décret de cette Assemblée bénévole, Louis est dégagé de ses sermens ; le Duc déclaré coupable de *haute trahison*; et en conséquence déchu de ses Etats. Pour donner du poids à cette décision, il falloit une armée, et celle de Louis XI étoit prête.

Charles outré de fureur, n'est point en reste avec Louis. Il accuse son rival, et cette fois avec encore moins de fondement et plus d'impudence ; d'avoir attenté contre ses jours. Il feint une conspiration ; il adresse de publiques actions de graces au Ciel, qu'il rend complice de ses calomnies ; pour le remercier de l'avoir préservé de ces chimériques attentats. On ne peut à chaque page s'empêcher de gémir, en voyant à quelles ruses s'abaissoient ces Chefs des Nations ; ils disputoient de calomnies, de mauvaise foi, de perfidies. Ils avoient toutes les inclinations des ames basses, avec le pouvoir de mal faire ; et le Peuple toujours trompé étoit dupe de leurs démonstrations et de leurs sermens. Jamais on n'a mieux justifié ce qu'a dit un Ministre Philosophe ; « ô mon » fils, avec quelle folie est gouverné le » monde ; à quels plats tyrans le Ciel a livré » l'Univers » !

Si Charles combattoit Louis avec ses propres armes, il en avoit en son pouvoir de plus puissantes encore pour se faire des amis : il avoit un moyen plus sûr que les calomnies mêmes, et que les armées, pour susciter des ennemis à son rival. C'étoit sa fille, unique héritiere de ses vastes possessions, dont il flattoit successivement l'ambition de tous les Princes de l'Europe. Il promenoit sa main d'Etats en Etats, de Souverain en Souverain, la promettant à tous, bien résolu de ne la donner à aucun. Même avec ses confidens, il disoit quelquefois ; *le jour que je marierai ma fille je me ferai Cordelier* : mais ce fut le leurre dont il se servit pour attaquer l'inconstant Guyenne, et le détacher de son frere. Charles fit luire à ses yeux l'espoir de le préférer à tous ses rivaux ; de lui donner la main de cette riche héritiere ; de l'assurer éventuellement de ses vastes Etats. Il ne vouloit en le berçant d'espérances, que l'enlacer dans de nouveaux pièges ; le rattacher au Triumvirat ; et soulever tous les Princes contre Louis. Au lieu du flambeau de l'hymen, il avoit, pour ainsi dire, armé les mains de sa propre fille, d'un flambleau de discorde, dont il in-

cendioit l'Europe. Il ne s'en cachoit pas. Quand *d'Urfé*, las de ses délais, le presse de conclure, et lui reproche de ne pas assez aimer la-France : *j'aime mieux la France que vous ne pensez*, lui dit-il, *car pour un Roi qu'il y a, je voudrois qu'il y en eut six.* C'étoit en effet là son but, et l'expression fidelle de ses sentimens; et il n'oublioit rien pour les mettre à l'exécution.

Guyenne toujours facile et léger, étoit ébloui de ces offres, mais balançoit encore. Sa Cour étoit devenue le centre et le foyer des intrigues. On avoit besoin de son nom; on se disputoit sa personne. Alternativement tyrannisé par Bretagne, Bourgogne, Lescun, son favori, sa maîtresse et son confesseur, Louis sentit qu'il alloit lui échapper; et qu'à quelque prix que ce fut, il falloit enfin se délivrer de tant d'inquiétudes, et ôter le prétexte à tant de divisions et d'intrigues.

Charles étoit le *Lepide* de ces Triumvirs : ses Collegues avoient resserré leurs premiers liens; ces Princes, ces bons Patriotes appellant à grands cris l'ancien ennemi de la Patrie; le facile Edouard entre dans cette

ligue. Déjà ils ont fait entr'eux le partage de la France : Edouard veut bien se contenter de la Normandie et de la Guienne, ancien Patrimoine de ses ayeux. Charles devoit prendre une partie de l'ancienne France peut-être avec le titre de *Roi* ; Bourgogne brisoit les foibles liens de la Suzeraineté, Bretagne l'imitoit ; les autres grands Vassaux applaudissoient dans l'espoir de devenir aussi indépendans dans leurs Domaines : la Monarchie sembloit devoir s'écrouler, et le vœu de Bourgogne alloit s'accomplir.

Cette conjuration n'étoit point secrete comme celle du *bien public* ; l'Angleterre, une partie de l'Italie, la Savoye, l'Arragon étoient entrés plus ou moins avant dans cette ligue : tous les ports étoient ouverts, et la France menacée d'une ruine inévitable. Il ne sembloit rester à Louis aucun moyen de conjurer l'orage : cependant au milieu de ces grands mouvemens, lui seul est tranquille. A tant d'efforts combinées, il oppose, au lieu d'armée, des prieres publiques ; il s'adresse au Ciel pour demander la paix ; il invente une nouvelle priere en l'honneur de la Vierge ; et lorsque tout se réunit pour l'accabler, que la tempête est près d'éclater, tout-à-

coup, retentit d'un bout de la France à l'autre, la nouvelle que le Duc de Guyenne est mort, et qu'il est mort empoisonné.

A ce mot la Ligue est dissipée. Cette mort inattendue venoit dans une telle occurrence, elle étoit tellement utile à Louis, qu'il étoit impossible que les plus sinistres soupçons ne tombassent sur lui, et malheureusement son caractère connu et ses qualités morales étoient peu propres à repousser de telles inculpations. Les Princes, indignés de voir leur proie s'échapper, font tout au monde pour accréditer ces bruits, et les propager. Le Téméraire s'abandonne à ses éclats ordinaires. Il publie un Manifeste où respire la fureur. Il y accuse le Roi de ce crime ; et tous les autres, que la scélératesse peut commettre, il les accumule sur sa tête, et le défère à l'Europe entière comme un *Parricide*, un *Hérétique*, un *Idolâtre ;* il n'a point d'expression assez forte pour le dévouer à l'exécration de l'Univers.

Pendant deux ans, ces écrits circulent par toute la France. Au milieu des cris accusateurs de l'Europe, Louis affecte le calme de l'innocence : il ne dit pas un mot pour sa

justification. A la calomnie il oppose sa douleur et ses larmes sur la perte d'un Frère qu'il a si tendrement chéri. Il veut venger sa mort ; et malheureusement pour sa tendresse, de deux accusés, le seul qui pouvoit donner des éclaircissemens sur cet affreux mystère, est trouvé mort dans la prison, et l'autre disparoît. Louis se plaint qu'une mort soudaine et cette fuite dérobent les coupables à sa vengeance. Grand Dieu ! à quels signes certains reconnoîtrons-nous la vertu, si le crime sçait à ce point imiter le langage de l'innocence ? Mais non, tu ne permets pas que les humains s'y trompent, et toujours quelque lueur échappe, qui trahit le crime. Ici, par exemple, à la feinte modération, aux pleurs hypocrites d'un frère, tu opposes un témoignage plus irrécusable ; ces mots tracés de sa propre main, de la main d'un Roi coupable..... *J'ai eu nouvelle que M. de Guyenne se meurt ; il n'y a point de remède en son fait.....* *Je le sais du Moine qui dit ses heures avec lui.....* Or ce Moine étoit l'empoisonneur. Mais la vérité fut enveloppée de nuages pendant la vie de Louis ; et ce ne fut que longtems après sa mort, qu'on découvrit ses

Lettres à Dammartin ; tant il est vrai qu'il n'y a point de secret pour les crimes des Rois et pour la Postérité !

Depuis la mort de son frère, Louis débarassé d'un poids importun, eut une marche plus libre et plus assurée. Il réparoit ses pertes. Il avoit réuni au Trône les Provinces qu'avoit possédées son frère : il venoit de lui naître un fils ; mais il restoit Bourgogne: Ce dernier soulevoit l'Europe contre lui. Quelle paix pouvoit-il attendre ? quel repos espérer avec un tel homme ? C'est donc vers lui désormais, vers ce but unique qu'il dirige tous les traits de sa politique. Mais plus cet ennemi étoit violent et redoutable ; plus il lui fallut de prudence, de ménagement et d'astuce pour l'enlacer dans ses pièges, et l'entraîner enfin dans l'abyme.

Tandis que le Téméraire exhale sa rage et s'abandonne à la férocité de son caractère, Louis oppose à sa fougue une conduite pleine de modération, et met habilement à profit toutes ses fautes.

Le Duc agit moins en Prince qu'en Brigand. Il fait tomber son aveugle vengeance

sur le Peuple désarmé. Le premier il donna l'exemple de faire la guerre aux femmes, aux enfans, aux vieillards, aux Laboureurs. Il ravage les Campagnes, détruit les moissons, embrâse les Villes ; tandis que Louis se tient sur la deffensive. Il veut, dit-il, *épagner le sang de ses Peuples* ; mais la vraie raison qu'il ne disoit pas, c'est qu'il craignoit qu'un revers n'ébranlât leur fidélité.

Plus Charles irritoit les Peuples, et plus Louis cherchoit à regagner leur affection. La ville de Beauvais avoit arrêté toute l'armée ennemie et soutenu ses premiers efforts. C'étoit, sur-tout, l'effet du Patriotisme des femmes et d'un courage supérieur à leur sexe. Ces Héroïnes s'étoient présentées sur la brêche, et les premieres s'étoient offertes aux dangers. La vue de ces chers objets, leurs exhortations, leur exemple, la beauté en péril, excitèrent les hommes, honteux d'être moins braves que des femmes. Ils avoient repoussé l'Armée et fait lever le siège. Toutes les forces et les talens de Charles qui s'en croyoit beaucoup, étoient venus échouer contre l'intrépidité de quelques femmes. Ce revers augmenta sa fureur ;

et Louis pour rendre sa défaite plus mémorable, institua dans Beauvais en l'honneur de ces courageuses Patriotes, une Fête Nationale où les femmes précédoient les hommes. Bel exemple digne des Grecs et des Romains, chez qui l'on vénéroit d'un Culte religieux ceux qui sauvoient la Patrie, ou mouroient pour sa défense; mais qui n'eut point assez d'imitateurs.

Ainsi Louis s'attache à effacer de trop facheuses impressions, et n'oublie rien pour se rendre intéressant et son rival odieux.

Une entreprise formée contre ses jours, est découverte; Louis en triomphe, et donne à l'instruction du Procès le plus grand éclat. Il livre le coupable non au Parlement, mais au Peuple même pour en faire justice. Il a soin de faire tomber les soupçons sur Bourgogne, et s'efforce de rejetter sur son ennemi, tout l'odieux dont celui-ci avoit cherché à le couvrir.

Indigné de cette nouvelle tragédie, le Duc ne respire que vengeance: à force de promesses et de jactance, il réussit à ranimer un instant la molesse d'Edouard: il l'engage à réclamer la Couronne possédée par ses ayeux, à débarquer en France où il

l'attendra

l'attendra avec une puissante Armée : il lui promet la conquête du Royaume. Edouard, Bourgogne et le Connétable signent un nouveau Triumvirat. Par un Décret solemnel, Louis est déclaré ennemi public, et Edouard seul légitime possesseur du Trône. En cette qualité de *Roi de France*, l'Anglois en assure au Duc plusieurs belles Provinces; et le Duc permet au Monarque de venir se faire couronner à Rheims. L'Europe entre dans cette Ligue ; et Louis, haï des Grands, peu assuré des Peuples, menacé de toutes parts, sembloit pour cette fois, devoir succomber sous tant d'efforts et de coups redoublés.

Cependant Louis, qui n'ignore rien de ce qui se passe; n'assemble pas même une Armée, pour s'opposer au débarquement d'Edouard : mais il prend soin d'occuper ailleurs toutes les forces de Bourgogne; lui suscite du côté de l'Allemagne de nouveaux ennemis ; lui donne tant d'occupation et l'enlace si bien de toutes parts, que lorsqu'Edouard débarque sur les côtes de France, croyant y être reçu par Bourgogne et sa puissante Armée , il trouve le rivage désert, et enfin le Duc qui, presque seul et sans suite,

accourt en voyageur, et vient s'excuser d'avoir manqué à sa parole.

Louis alors revient à Edouard. Ce Monarque dissimule sa surprise et son mécontentement du manque de foi de Bourgogne ; et n'envoie pas moins un Héraut à Louis, pour lui redemander le *Royaume de France qu'il lui retenoit injustement, et le défier au combat en cas de refus.*

Que fait Louis XI? Au lieu de s'irriter de cette bravade, après avoir lu les lettres d'Edouard, il se retire seul en son cabinet et y fait appeller le Héraut : il l'entretient avec familiarité, lui fait l'éloge de son Maître, se plaint de ce qu'il se laisse tromper par Bourgogne et par le Connétable le plus perfide des hommes ; lui avoue que pour lui il ne desire rien tant, que de vivre en bonne intelligence avec son frère Edouard. Il lui demande s'il n'y a pas quelques braves Anglois, qui soient amis de la paix. Le Héraut lui désigne les Lords Havart et Stanley. C'est tout ce que Louis vouloit savoir : il renvoie le Héraut comblé de riches présens, et dresse là-dessus ses batteries.

Il se ressouvient d'un ancien Laquais du Maire de la Rochelle, dont la pénétration et

la vivacité d'esprit l'avoient frappé : on vient à bout de le déterrer. Louis le fait couvrir d'habits magnifiques, le décore du titre de Héraut, l'endoctrine sur le rôle qu'il va publiquement jouer auprès d'Edouard, et sur sa conduite secrette avec les Lords Havart et Stanley, dont il doit sonder les dispositions ; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le Laquais Ambassadeur réussit pleinement dans sa double négociation. Une trève fut acceptée, et une entrevue ménagée entre les deux Rois.

Ces moyens étoient tout-à-fait dans le génie de Louis. Un autre stratagême du même genre, une scene de paravent plus digne des treteaux que d'un grand Roi, et dont il faut lire le récit dans Comines, acheve d'irriter Edouard contre le Duc de Bourgogne, celui-ci contre le Connétable, inspire à tous trois une mutuelle défiance, et rend irréconciliables ses irréconciliables ennemis : c'étoit les avoir vaincus que de les avoir divisés ; c'étoit même pour Louis, plus que d'avoir remporté des victoires.

Cependant, pour prélude de la paix, le Monarque avoit fait conduire au camp

d'Edouard trois cens charriots des meilleurs vins de France. Ce préliminaire avoit été fort bien accueilli. Lui-même alors s'approche d'Amiens dont il fait ouvrir les portes à tous les Anglois qui veulent y venir : un grand nombre se répand par la ville. Pendant quatre jours, il traite et défraye toute l'armée. Les Chefs sont invités à sa table : Louis les comble de caresses et de présens, et dans son entrevue avec Edouard, le gagne si bien par ses manières prévenantes, affables et polies, que ce Monarque veut venir à Paris, visite que Louis élude habilement : la paix est bientôt conclue. Louis s'engage de payer tous les frais de la guerre, cinquante mille écus par an de subside à Edouard ; des pensions secrettes aux Ministres et aux Favoris ; et l'Anglois repasse tranquillement les mers.

C'est ainsi que s'évanouit tout ce grand appareil. Louis plaisantoit *sur les pipes de vin, la vaisselle d'argent et autres bagatelles, avec lesquelles*, disoit-il, *il chassoit les Anglois du Royaume.* Il s'applaudissoit de les avoir vaincus sans tirer l'épée, et sur-tout de les avoir trompés : les Anglois, d'abord un peu honteux, s'en consoloient en emportant

ses présens, et en appellant *tribut* ce que Louis et la France appelloient *pension*.

Louis croyoit ne pouvoir acheter trop chérement la paix. Tandis qu'il retient Edouard dans son île par des chaînes d'or et par la crainte de l'Ecosse; qu'il continue d'occuper loin de lui le courage et les armes de Bourgogne; qu'il minute la perte du Connétable en le caressant; il profite de ces momens de calme, pour rétablir au-dedans l'ordre et la tranquillité. Il paroît s'occuper uniquement des détails de l'administration intérieure : il s'attache à faire respecter la puissance publique; à guérir les blessures de la France; à enchaîner les cent bras de l'hydre féodale, qui en désoloient encore les plus belles contrées.

Les Peuples qui avoient besoin d'un défenseur contre les tyrans subalternes, songeoient bien moins à restreindre la prérogative royale, qu'à l'étendre. En élevant le Trône ils cherchoient sous son ombrage, un refuge contre l'oppression des Nobles, dont il avoient été si long-temps les victimes.

Louis s'attache particulièrement à favoriser le Gouvernement Municipal. Dans la plupart des Villes, et sur-tout celles qui avoient été

de l'apanage de son frere, il augmente leurs priviléges ; les égale à ceux de la Noblesse ; accorde des Officiers Municipaux à celles qui n'en avoient pas encore ; regle lui-même leurs fonctions, leurs droits, leurs assemblées ; permet aux habitans de s'armer et de se garder eux-mêmes, afin de se mettre à l'abri des vexations et de l'insolence des Grands.

Cependant il restreint les droits ou plutôt les usurpations de ceux-ci ; mine leur pouvoir ; supprime les droits féodaux les plus onéreux au Commerce, à l'Agriculture, aux Habitans de la campagne ; défend sous les plus grièves peines, les guerres privées avec lesquelles il ne pouvoit y avoir ni repos, ni sûreté, ni justice ; et fait tomber sur les réfractaires tout le poids de sa puissance : plusieurs sont traînés sur l'échafaud, pour avoir méprisé ses ordres. Ainsi par un mélange de rigueur avec les Grands, de modération et de douceur envers les Peuples ; il avoit l'air de venger ceux-ci, quand en effet il ne vengeoit que ses propres injures.

Dans le même temps qu'il faisoit tomber ces têtes orgueilleuses, il parcouroit ses Provinces ; interrogeoit lui-même les peuples

sur leurs besoins ; écoutoit leurs plaintes ; et les plus simples Citoyens étoient sûrs de recevoir de lui un favorable accueil.

A Alençon, une femme du Peuple se jette à ses pieds, et se plaint avec larmes, de ce qu'on refuse à son mari la sépulture en terre sainte, parce qu'*il est mort insolvable. Je n'ai pas fait les loix*, dit-il, *et je ne puis en dispenser.* Mais il paye la dette, et ordonne qu'on rende au mort les honneurs de la sépulture.

Etant dans une Eglise, aux pieds des Autels, un pauvre Clerc s'approche de lui, lui expose qu'après avoir langui dans les prisons, il étoit près d'y être replongé pour une somme de quinze cens livres qu'il est hors d'état de payer. *Mon ami*, lui dit Louis, *vous avez bien pris votre temps ; il est juste que j'aye pitié des malheureux, puisque moi-même je demandois à Dieu d'avoir pitié de moi :* et sur le champ il lui donne de quoi acquitter sa dette.

D'autres exemples de justice et de popularité, balancent de trop funestes impressions. En relevant le peuple, il fortifie son pouvoir : son active vigilance embrasse tout

ce qu'il croit propre à cicatriser les plaies de l'Etat.

Le Commerce fixe particulièrement ses regards. Dès la première année de son regne, lié avec le Grand Côme de Médicis et sa famille, qu'il avoit, pour ainsi dire, adoptée, et qu'il avoit protégée contre la persécution des Papes ; ami de Jacques Cœur, dont il avoit depuis peu réhabilité la mémoire ; ayant vu dans les Pays-Bas les heureux effets du Commerce, il n'est pas étonnant qu'il l'ait plus favorisé qu'aucun de ses Prédécesseurs. Il le délivre en France de beaucoup d'entraves ; fait des traités de Commerce avec les Portugais, déjà célèbres par leurs découvertes ; avec les Villes Anséatiques qui embrassoient le Commerce du Nord ; avec les Républiques de Gênes, de Florence et de Venise, qui faisoient tout celui du Midi. Il fait venir des ouvriers de Flandres ; il en fait venir d'Italie : il établit à Tours, presque sous ses yeux, les premières Manufactures de soyeries que l'on ait vues en France. Celles de Lyon lui doivent aussi leur naissance, et il alloit souvent les visiter. Il vivoit familièrement avec

les de Beaune, les Briçonnet et autres Manufacturiers célèbres, que le Commerce enrichit ; enfin, et ce qui n'est pas un médiocre éloge en ce siècle, il déclara que le Commerce ne dérogeoit point. On sait qu'il chassa de sa table, un Négociant qui s'étoit dégradé au point, de prendre des Lettres de Noblesse, et de croire qu'il avoit besoin de ce vain titre, pour se rendre recommandable à ses yeux. Les préjugés féodaux étoient trop forts, trop enracinés, l'ignorance trop grande, les lumières trop rares, pour qu'une telle conduite produisît tout le bien qu'il étoit en droit d'en attendre ; mais on ne lui doit pas moins d'éloges pour avoir donné ce grand exemple.

Un autre trait de justice lui fit alors beaucoup d'honneur parmi les Nations étrangères. L'Amiral Coulon, célèbre Armateur Normand, le du Guai-Trouin de son siècle, s'étoit emparé de riches Frégates qui appartenoient aux premiers commerçans d'Italie. Les Frégates sont réclamées. Coulon oppose son prétendu droit de conquête : Louis, desirant déférer aux plaintes des Etrangers, et ne pas mécontenter un homme tel que l'Amiral, fait estimer la prise, et rembourse

à ses frais les intéressés : procédé qui lui valut une victoire et l'estime de Ferdinand, Roi de Naples.

Par une suite de ces vues, il conçoit le projet d'établir le même poids, la même mesure et la même monnoie dans tout le Royaume. Il en forme un autre également digne d'un Législateur, et digne d'un autre siècle ; c'étoit de réduire en un seul Code toutes les Coutumes qui divisoient la France; *afin*, disoit-il, *d'éviter les cautèles et pilleries des Avocats.* Enfin, par-tout il cherchoit à faire disparoître ces bigarrures nées de la fange du Régime féodal, et à ramener le Royaume à cette unité de principe et d'action, qui constitue l'essence de la Monarchie.

Il donne aux arts utiles, quelque grossiers qu'ils fussent alors, les mêmes encouragemens qu'au commerce. Il brava même le préjugé pour l'avancement de ces arts. Sa conduite juste et humaine envers *le Franc-Archer* de Meudon, attaqué de la pierre, en est une preuve ; mais sur-tout l'éclatante protection qu'il accorde à cet art régénérateur, sans lequel périroient tous les autres, l'Imprimerie. Les inventeurs de ce bel art,

ou du moins ceux qui en apporterent en France les premiers essais, étoient menacés d'être brûlés comme sorciers; et le Parlement qui, depuis le sage Charron jusqu'à l'immortel Auteur du Contrat Social, a été en possession de proscrire autant qu'il a été en son pouvoir, les lumieres et la raison, avoit déja lancé son anathême, lorsque Louis casse cet arrêt barbare, et couvre de toute sa protection les inventeurs de l'Imprimerie. Dans le même tems, avec non moins de sagesse, il empêche les persécutions religieuses, impose silence à ces écoles de scandale et de théologie, qu'on appelloit alors *Sorbonne*; et pour ôter tout aliment à ces interminables et fastidieuses querelles de *réalistes*, de *nominaux*, *d'ergoteurs de toute espèce*; *il fait clouer et enchaîner dans les bibliotheques*, *les énormes volumes de leurs subtils Docteurs.*

Tels furent pendant quelques années la conduite et les soins vigilans de Louis.

Que ne pouvons-nous arrêter plus longtems nos regards, sur ce tableau qui nous consoleroit un peu des horreurs de ce règne! mais cette conduite même n'étoit chez lui

que l'effet de la crainte et de la politique. Il espéroit, par-là, fermer la bouche à ses détracteurs. Par sa feinte modération il ne vouloit que faire contraste avec les éclats et les emportemens de Bourgogne; qu'opposer à ses traits envenimés quelqu'ombre de vertu, et surprendre les suffrages du Peuple qu'il avoit intérêt de ménager, jusqu'à ce qu'il fût enfin débarrassé d'un Rival si redoutable.

Mais Charles le servoit encore mieux que sa prudence; et le Téméraire n'eut jamais de plus grand ennemi que lui-même.

Impatient de la paix et du repos, la soif de la vengeance et de l'ambition le tourmente également, et tyrannise son ame. Il ne rêve que Couronnes. Il avoit voulu renverser Louis du Trône, et se mettre à sa place. S'il ne peut être Roi de France, il veut du moins l'être de la *Gaule Belgique*, ou ressusciter l'ancien Royaume de Bourgogne. Incapable de suivre un plan, bientôt il veut se faire élire Roi des Romains; et, dans l'espoir de parvenir à l'Empire, il se jette dans un dédale d'où il ne peut plus sortir. Il s'engage dans des guerres étrangères: il use son courage, ses trésors, ses

armées, l'amour et le sang de ses Peuples, à se faire craindre et détester. Il forme à-la-fois mille projets, qui se détruisent l'un l'autre. La vie de dix hommes n'auroit pas suffi pour exécuter tout ce qu'il méditoit; mais sans vue déterminée, sans prévoyance, n'écoutant que sa passion, et marchant au hasard, il s'engage dans toutes sortes de défilés qu'il ne peut franchir; et *plus il est embrouillé*, dit Comines, *et plus il s'embrouille.*

Cependant Louis, posté sur les frontières, suivoit de l'œil tous ses mouvemens. Au plus fort de ses embarras, il exige qu'il lui abandonne le Connétable. Le Duc, après quelques vains délais, a la bassesse d'y consentir. Il livre, que dis-je! il vend son ami; et la tête du Connétable, du beau-frère du Roi, tombant sur l'échafaud; épouvante tous les Grands, prive Charles de son plus ferme appui; et sa mort, fruit d'une si lâche trahison, est encore moins funeste à Bourgogne, qu'elle ne le déshonore aux yeux de l'Europe: tous ses Alliés l'abandonnent.

C'est le moment que saisit Louis pour achever sa ruine: il avoit d'abord flatté son penchant pour les conquêtes. Enivré de

quelques succès faciles, Charles se croyoit un Héros, un Annibal. Louis, en caressant son délire, donne le change à ses projets, et pousse son courage inquiet du côté de l'Allemagne; cependant il lui suscite de nouveaux ennemis, soulève contre lui la Maison de Lorraine et la valeureuse Nation des Suisses; enfin il le cerne de toutes parts, et creuse sous ses pas l'abyme où il va se précipiter avec son impétuosité ordinaire.

Tout l'orgueil, toutes les forces et l'opulence de Bourgogne, viennent enfin échouer contre la valeur, les rochers et la pauvreté des Suisses. Une poignée de paysans, que l'amour sacré de la Liberté a transformés en Héros, arrête ce torrent qui descendoit de leurs montagnes. C'est Xerxès aux Thermopyles: Les Suisses étoient alors et sont encore les Spartiates de l'Europe: la déroute du Duc fut complette. Son fou plus sage que lui, et fuyant après son Maître, s'écrioit: *Monseigneur, nous voilà bien anniballés*; mais ce revers, loin de corriger le Téméraire, l'enflamme de colère et de rage. La perte de la bataille de Morat achève de le rendre furieux. Il traîne enfin son armée devant Nancy, cette même

Ville où il avoit lâchement vendu et livré le Connétable, malgré ses sermens ; et devenu insensé, farouche, impitoyable, trahi lui-même de la manière la plus infâme pour n'avoir pas voulu écouter la vérité de la bouche d'un Serviteur fidèle, il périt de la main d'un lâche ; et délivra ainsi Louis, la France et l'Europe, du plus implacable et du plus fougueux ennemi qu'ils aient jamais eu.

La mort de Charles est l'époque d'un grand changement, dans la politique et le caractère de Louis.

Un bon Roi qui réunit dans ses mains un grand pouvoir, est un instrument dont se sert la Providence, pour consoler les Peuples, du malheur de n'avoir point de Constitution, ou, ce qui est pis encore, d'en avoir une mauvaise. Le pouvoir qui lui a été remis, est la mesure de ses bienfaits et du bonheur des Peuples. Mais qu'ils sont rares ces Princes, jaloux de mériter les hommages des mortels ! Au lieu qu'un pervers, un méchant est-il parvenu par la force ou la ruse au pouvoir absolu ; on peut être certain qu'il n'emploiera l'autorité qu'il a usurpée,

que pour l'augmenter encore ; que pour opprimer ou corrompre : il renversera les foibles barrières qui s'opposent à ses projets. On le verra successivement attaquer tous les droits, briser tous les liens, altérer ou détruire les Institutions Nationales ; mettre sans cesse sa volonté et ses caprices à la place des Loix, son intérêt personnel à la place de l'intérêt public ; employer pour lui seul et sa propre sûreté, la force qui lui a été confiée pour la protection et la sûreté de tous ; tourner contre les Citoyens, s'il en est encore qui aiment la Patrie et la Liberté, les armes qui ne lui ont été données que pour les défendre : se défiant enfin de ceux qu'il a tant offensés, haï de tous ceux qu'il déteste, en proie aux terreurs qu'il inspire, craint de tous et ne se fiant plus à personne ; bientôt il appellera des Etrangers, et s'entourant de ces mercenaires satellites, s'en fera un rempart contre la Nation. Alors il ne connoîtra plus ni frein ni limites : il foulera aux pieds toutes les Loix, les droits les plus sacrés, se jouera sans pudeur de la vie des Citoyens ; et, s'abandonnant à toute la perversité de son caractère, se souillera sans remords de tous les crimes ;

jusqu'à

jusqu'à ce qu'enfin le ciel, soigneux de se justifier, fasse tomber sa tardive, mais inévitable vengeance, sur la tête de cet oppresseur et de cet ennemi du genre humain.

Telle est la marche éternelle des Despotes: telle dut être, et telle fut en effet celle de Louis XI.

Après dix ans de manœuvres et de ruses, il se retrouvoit plus puissant que n'avoit jamais été son père. Son frère empoisonné à la fleur de l'âge, le Connetable assassiné sur l'échafaud, d'Armagnac massacré dans Leytoure, Nemours dans les fers, et sur-tout la mort de Bourgogne et avec lui sa postérité masculine éteinte, ouvrent un champ vaste à ses desseins. Il ne voit plus personne en état de lui résister : de riches Provinces sont réunies au Trône, tous les appuis du Régime féodal sont abattus ou menacés; Bretagne renonce en frémissant à son indépendance; la puissante maison d'Anjou, frappée dans son Chef, le Roi de Sicile, abandonne une partie de ses Etats et promet le reste; plusieurs Princes du Sang languissent dans les fers : les autres ne cherchent qu'à désarmer par une prompte sou-

mission la vengeance du Monarque. Au dedans tout court au devant du joug : au dehors les Puissances s'empressent de rechercher l'alliance de Louis. L'Angleterre continue de lui vendre son inaction ; Isabelle et Ferdinand, nouveaux Rois de Castille, achetent le repos de l'Espagne, par l'entière cession de deux Provinces ; Gènes veut se donner à lui ; les autres Républiques, les petits Princes d'Italie réclament sa protection ; au Nord, quelques Princes d'Allemagne, le Duc de Lorraine, et sur-tout les Suisses, pour un peu d'or, lui servent de barrières : ainsi de l'Océan aux Alpes et des Pyrennées à Calais, tout lui obéit, tout lui est soumis ou vendu.

Libre alors de contrainte, Louis dépose le masque qui couvroit encore une partie de sa hideuse figure, et se montre tel qu'il est.

La justice, la pitié, les liens du sang, le sollicitoient en faveur de l'héritière de Bourgogne, et de Nemours qui ne s'étoit rendu prisonnier, que sur la foi des sermens. Louis pouvoit être généreux sans péril : ce lui fut un encouragement, pour être impunément injuste et barbare.

Timide avec les hommes braves, et hardi contre les morts, tant que Charles vécut, ce Prince l'avoit fait trembler : mais dès qu'il eût les yeux fermés, Louis se montra courageux contre son ombre. Pour assouvir sa haine autant que son avarice, c'est sur un cadavre qu'il exerce ses vengeances : il fait faire le Procès à sa mémoire, et sur des fausses pièces l'accuse du crime de *Lèze-Majesté*; afin d'avoir un prétexte de confisquer ses Etats, et de dépouiller sa fille unique, même de ses Provinces héréditaires.

En vain la jeune Princesse, sa pupille, oppose la parenté, son âge, les droits du sang, les vœux du Peuple plus sacrés encore, et verse dans son sein ses craintes et ses espérances; il abuse de son inexpérience, de sa jeunesse, de sa confidence, et se fait un jeu cruel de livrer aux ennemis de Marie, les lettres que sa pupille lui avoit écrites dans l'intimité de la confiance : perfidie qui entraîne la perte et le supplice de deux vertueux Ministres; sans que ni les prières, ni les larmes, ni la beauté de la jeune Princesse, qui, en désordre, les cheveux épars et les mains suppliantes, s'étoit jettée à travers un Peuple furieux, et demandoit à ge-

noux leur grace, pussent toucher ces barbares. Ses amis sont massacrés sous ses yeux: elle se reproche d'en être la cause, helas! bien innocente; mais le blâme et l'horreur en doivent retomber sur le Monarque, qui avoit si lâchement trahi sa confiance.

Cependant il tombe soudainement sur ses Etats; et après avoir déclaré la guerre en perfide, il la fait en barbare.

Parmi les Cités dont les murailles furent livrées aux flammes, les maisons réduites en cendres, les habitans arrachés à leurs foyers et transportés dans de nouvelles Colonies, comme des troupeaux d'esclaves; la ville d'Arras sur-tout fut un exemple terrible de ce qu'on doit attendre des fureurs d'un Despote. Quelques habitans, corrompus par son or, lui avoient livré cette Ville; d'autres, fideles au Sang de Bourgogne, s'étoient déclarés pour l'héritière de leurs anciens Souverains: il enveloppe toute la Ville dans ses vengeances. D'abord il exige que douze des principaux Bourgeois lui soient livrés; et sans être touché du sublime sacrifice de ces Citoyens, qui, comme ceux de Calais, se dévouent pour sauver les autres; il leur fait impitoyablement trancher la

tête, et n'en prononce pas moins une proscription contre tous les autres, malgré sa foi jurée. En conséquence les habitans sont chassés de la Ville; les femmes, les enfans, les vieillards qui se traînent à peine, abandonnent leurs foyers; fuyent leur triste Patrie; et vont chercher un asyle dans les campagnes et dans les forêts; tandis que des avanturiers, des brigands, des hommes flétris, sont appellés de toutes parts pour repeupler la Ville déserte. Des privilèges sont prodigués pour les y attirer; et étendant sa vengeance, même sur les choses inanimées, Louis voulut détruire jusqu'au nom de la ville d'*Arras*, en le changeant en celui de *Franchise*. Mais tout son pouvoir absolu ne put maintenir son ouvrage, ni faire d'honnêtes gens de ces brigands, ni commander à l'opinion; et depuis, les anciens habitans, appellés par sa mort, revinrent en foule repeupler leurs foyers, et rejetterent avec dedain ce nom de *Franchise*, donné par un Tyran.

Cette injuste guerre est souillée de mille autres atrocités qui font fremir : mais le genre et la recherche de ses cruautés, à l'égard du malheureux Nemours, surpassent

tout ce qu'on nous raconte des Tyrans les plus détestés ; et voilà l'homme qui, dans ce siècle, a trouvé des Apologistes!

Nemours étoit-il coupable? On peut encore en douter ; puisque plusieurs de ses Juges eurent le courage d'opiner en sa faveur. Mais Nemours même fut-il aussi criminel, que nous le représentent les Historiens de Louis XI ? Le dernier terme du supplice le plus juste est la mort ; tout ce qu'on ajoute au-delà est injuste et barbare ; et peut-être même les maux de sa prison étoient-ils plus que suffisans pour expier ses crimes ?

Nemours transféré de Pierre-en-Cize à la Bastille, avoit été renfermé dans une *cage de fer* : c'est de cette cage qui n'avoit qu'un pas et demi de longueur, qu'il écrit au Roi une lettre, capable d'adoucir des tigres, mais non l'ame de Louis XI.

« Mon très-redouté et souverain Seigneur,..
« Sire, faites-moi grace et à mes pauvres
« enfans ; ne souffrez que...je meure à honte
« et confusion, et qu'ils vivent en deshon-
« neur et au pain quérir ; et si avez eû amour
« à ma femme, plaise-vous avoir pitié du

« pauvre malheureux mari et orphelin. . .
« Tant et si humblement que faire puis,
« vous réquiers pardon, grace et miseri-
« corde; . . . ayez pitié de moi et de mes
« pauvres enfans. . . Ecrit à la cage de la
« Bastille, le dernier Janvier 1478 » . . .

LE PAUVRE JACQUES.

Ainsi cet infortuné Prince se dépouilloit de tous ses titres, dans l'espoir hélas cruellement déçu, de fléchir le farouche tyran; et les circonstances touchantes pour un autre, qui auroient dû le sauver, ne firent qu'aggraver son supplice. Nemours étoit d'une famille puissante, et qui rapportoit son origine à la première race de nos Rois; ce fut un crime de plus : son père avoit guidé l'enfance de Louis XI, et l'élève et le fils placés presque dans le même berceau, avoient passé ensemble les premières et les plus douces années de la vie; cette même femme du Duc qu'il rappelle à Louis d'une manière si touchante, cousine-germaine du Monarque, elle étoit morte d'effroi à l'instant que mettant au monde un troisième fils, elle apprit tout-à-coup que son mari venoit d'être arrêté : ces souvenirs d'une tendre

épouse, d'une mère infortunée, de cette femme pour qui il avoit ressenti de l'amitié, si jamais pourtant son cœur a été susceptible de ses nobles mouvemens, ce que j'ai peine à croire; n'ont pu adoucir, que dis-je, n'ont fait qu'aigrir cette ame féroce. Toutes les règles de la justice et de l'humanité furent violées dans cet étrange procès.

Nemours avoit trois fils : ces trois innocentes créatures, ce jeune enfant même dont la vie avoit causé la mort de sa mère, furent par un ordre exprès du Barbare, au moment du supplice, placés sous l'échafaud, pour recevoir sur leurs têtes nues le sang qui découloit goute à goute de la tête de leur père. Rafinement de cruauté si exécrable, qu'on refuseroit de le croire, sans le témoignage unanime des contemporains; abomination dont l'Histoire des tyrans n'offre pas un second exemple. L'invention en étoit due sans doute au génie de la perversité, qui tourmentoit l'ame de Louis XI; pauvre humanité! Providence Divine! que faisois-tu alors?.... Des pleurs involontaires coulent de mes yeux et viennent mouiller ces tristes pages..... Qu'ils coulent un instant et soulagent mon ame oppressée, pour me donner

la force de continuer et d'achever la pénible fonction, d'Historien d'un mauvais Roi.

Dans cette sanglante exécution, Louis trouvoit deux jouissances, toutes faites pour son cœur : d'abord le plaisir de la vengeance ; ensuite le spectacle de la consternation des Grands : ils en furent attérés. Leur règne étoit fini, le sien alloit commencer. En faisant tomber la tête de Nemours, il lui sembloit qu'en effet il avoit porté le dernier coup, à la derniere tête de l'Hydre féodale.

Alors d'autres pensées occupent son ame. Après avoir ruiné ces Grands qu'il avoit tant craints ; il craignit les Peuples, qu'il avoit élévés pour contrebalancer leur pouvoir. Il ne songe plus qu'à opprimer ce même Peuple, qui l'avoit protégé. Ses moyens étoient préparés de longue main ; il avoit sourdement disposé ses ressorts ; mais c'est à cette époque qu'éclatte plus particuliérement ce systême d'oppression, dont nous allons suivre les rapides développemens : c'est alors qu'il s'empare successivement de tous les pouvoirs ; dépouille la Nation de tous ses droits, et consomme

en peu d'années, la ruine et la servitude de la France.

A mesure qu'il avoit réuni les membres épars de la Monarchie, Louis avoit concentré dans ses mains, les Droits Législatifs que les Grands Feudataires avoient eux-mêmes usurpés sur les peuples. Tout ce qu'il arrache à l'Aristocratie, il le fait tourner au profit du Despotisme. Non-seulement depuis dix ans il n'avoit plus assemblé la Nation ; mais bientôt ce fut un crime de parler des *Etats Généraux*. Les flatteurs commencent à dire, que ces Assemblées sont dangéreuses ; que c'est être l'ennemi du Prince, que de vouloir limiter son autorité. Le Conseil Administratif composé de Citoyens de tous les Ordres, fut congédié. La grande Commission établie pour la réforme des abus, tomba dans l'oubli. Alors s'établit cette détestable doctrine ignorée de nos magnanimes Ancêtres, que les Rois étoient les maîtres de tout ; qu'eux seuls étoient les suprêmes Législateurs ; qu'ils ne tiennent leur pouvoir que *de Dieu et de leur épée* : langage d'esclaves, maximes impies, inventées par des Valets, des Prêtres et des Légistes à gages ; et qui retentissoient

pour la premiere fois aux oreilles des Français.

Alors par l'absence de la puissance législative, nos ancêtres furent privés du droit qu'ils avoient toujours eu, de concourir aux Loix. Du moment que le Prince ne fut plus obligé de consulter le vœu général; et qu'au lieu d'être l'exécuteur des Décrets Nationaux, il put faire seul les Loix; alors tout fut arbitraire. Au lieu d'un Roi, la France n'eut plus qu'un maître : il n'y eut plus d'autre règle de Gouvernement, que ses ordres; d'autre droit que sa volonté; d'autre loi que ses caprices. Louis imprime à ces loix son caractère : la plupart sont des loix de sang. Mais quelque rigoureuses qu'elles fussent, comme il n'y avoit plus d'Etats-Généraux, il n'y eut plus de recours à la Nation, plus de défenseur du Peuple et de l'antique liberté. Dès qu'il avoit parlé, il falloit obéir. L'examen n'étoit plus permis ; la résistance étoit un crime. Les Français rampent enfin sous le joug : les Aristocrates jadis si fiers deviennent des courtisans, les Peuples opprimés et trompés, des victimes; il n'y eut plus

de Citoyens ; il n'y eut plus qu'un Despote et des Esclaves.

Déjà sous le règne précédent les Français avoient préparé leurs chaînes. Pressés par les armes Angloises, et d'ailleurs emportés par leur patriotisme et leur confiance en Charles VII, ils avoient imprudemment remis à ce Monarque le droit d'augmenter à son gré les impôts et l'armée. Cette concession momentanée, fut bientôt regardée par Louis XI comme un droit inhérent à la Couronne; tant le Despotisme est habile à se faire un titre de l'imprévoyance des Peuples ! Il fut donc le premier, qui, au mépris de nos antiques Décrets et du droit sacré de la propriété, crut pouvoir imposer la Nation, sans assembler les Etats, et même sans aucune formalité; car les Parlemens ne s'étoient pas encore mis à la place de la Nation, pour consommer sa ruine.

Alors ce ne sont plus les besoins de l'Etat, mais les caprices et l'avarice du Prince, qui sont la mesure de l'impôt : dès les premieres années il les avoit presque doublés. Obligé de les diminuer depuis, il les

quadrupla sur la fin de son règne ; et en voyant une apparence d'ordre, d'économie, de parcimonie même pour sa personne, on est étonné ; on chercheroit par quels canaux ont pu s'échapper toutes les richesses nationales ; si l'on ne se rappelloit que l'or étoit l'unique ressort de sa politique oppressive et corruptrice ; que la gloire, l'honneur, le patriotisme, ces trésors inépuisables des Etats bien gouvernés, furent nuls sous son règne : le vil intéret pouvoit seul avoir prise sur des ames avilies. Il lui falloit de l'or, et pour séduire, et pour corrompre ; et pour acheter des espions et des traîtres ; et pour payer les pensions des Grands ; et pour soudoyer cette foule d'agens subalternes de la tyrannie, ce ramas de valets et d'esclaves, qui se traînent dans la fange des Cours : il lui en falloit et pour acheter la paix, et pour ne pas faire la guerre. Il lui en falloit sur-tout, pour ces prodigalités dont il couvre les Autels, les Eglises et les Châsses des Saints ; c'est-à-dire, les Prêtres et les Moines, alors dispensateurs de la renommée ; et qui, maîtres de l'opinion publique, par leurs perfides

éloges, étouffoient les plaintes et les réclamations des Peuples. Ce Peuple d'abord ménagé, tant qu'on eut besoin de lui contre les Nobles, cessa de l'être, dès que ceux-ci cesserent d'être à craindre. C'est sur la tête du pauvre, que tomba tout le faix des impôts, dont les Prêtres, les Guerriers, les Courtisans, les heureux et les riches, savoient toujours s'affranchir. Des percepteurs impies buvoient insolemment les sueurs et le sang de l'indigence, et se partageoint ses lambeaux. Ses cris étoient également repoussés et par le ciel et par la terre; Louis avoit tout accaparé. Enfin en peu d'années le Peuple fut réduit à cet excès de misère, qu'on vit, chose horrible! des paysans à qui on avoit arraché leurs bestiaux, forcés de s'atteler eux-mêmes à la charrue, et souvent encore ne labourer que la nuit, pour échapper aux exacteurs de l'insatiable Despote. Pour prévenir les effets du désespoir, il ne falloit qu'augmenter les troupes, en proportion de la misère publique; de sorte que bientôt tout l'art des Gouvernemens, tout le secret de la politique des Rois, fut renfermé dans ce cercle

étroit ; d'augmenter l'armée, pour accroître les impôts ; et d'accroître les impôts, pour augmenter l'armée.

Certes c'étoit un bien et un très-grand bien, d'avoir ôté aux Vassaux puissans, le droit qu'ils s'étoient arrogés, de lever des troupes sans l'agrément du Prince, et de se faire la guerre ; d'avoir empêché ces tigres de se déchirer entr'eux, et d'opprimer les autres ; il n'y avoit rien là que de juste et de légitime. Puisque pour le malheur des Peuples il faut des troupes réglées, il étoit juste encore, que le Roi, général né de la Nation, put seul diriger la force publique. Mais lorsque le Connétable, espèce de dictateur, qui partageoit avec le Prince le suprême commandement des armées, eut péri sur l'échafaud ; et que la politique de Louis eut laissé cette grande place vacante ; alors les autres Chefs apprirent, qu'ils étoient dans l'entière dépendance du Monarque qui les soudoyoit ; et que le premier mérite des guerriers étoit dans l'obéissance. Ils commencerent à se regarder, non plus comme les Officiers de la Nation, les défenseurs de la cause commune ; mais comme les Officiers du Roi, les défenseurs du

Trône ; comme des instrumens de la volonté du Monarque ; d'autant plus flexibles qu'ils savent désormais qu'il peut les choisir, les changer, les élever, ou les briser à son gré.

Mais il lui importoit sur-tout d'ôter à la Nation le sentiment de ses forces ; et pour cela il falloit désarmer les Citoyens : il sentoit qu'il eut été difficile de leur persuader, de tourner leurs armes contre leurs amis, leurs parens, leurs freres, leurs concitoyens. En conséquence il casse les *Francs-Archers*, corps d'Infanterie nationale composé de propriétaires ; parce que, disoit-il, Bourgeois à l'armée et Guerriers dans leurs villages, ils portoient un esprit pacifique dans les camps, et un esprit militaire dans les campagnes. Louis demande aux Paroisses l'argent qu'il leur en coutoit pour l'entretien de ces troupes, et se charge du reste.

Quant aux Milices des Villes, elles étoient destinées à garder leurs propres foyers, et à marcher au besoin contre les ennemis de l'Etat. Dans la guerre que les tyrans féodaux avoient masqué, du prétexte et du nom

nom de *bien public*, ces Milices et sur-tout les Milices Parisiennes, avoient sauvé la France et le Roi. Depuis le dernier siège de Paris, on avoit encore vu quatre-vingt, et suivant d'autres, près de cent mille Bourgeois sous les armes, tous en uniforme. Mais il faut l'avouer, le péril passé, leur ardeur s'étoit rallentie. Déjà ces Citoyens amollis et corrompus, par le luxe et les arts sédentaires; regardoient ce service comme un fardeau, dont ils ne demandoient pas mieux que de s'affranchir. Louis les seconda d'une manière perfide, dans cette résolution. Ils céderent imprudemment à des mercenaires, le droit de défendre leurs foyers. Ils aimerent mieux servir de leur bourse que de leur épée; prodiguer leurs trésors, que leur sang pour la Patrie : mais on prit d'abord leur or; et leur sang n'en fut pas moins versé; mais versé sans honneur; et ce fut là le dernier coup porté à la liberté.

A ces Milices citoyennes, Louis substitue des mercenaires et sur-tout des étrangers : il appelle sous ses drapeaux les vagabonds, les avanturiers de tous les pays, gens sans aveu, sans état, sans patrie, *qu'il lève au son du tambour*, et qui *pour une solde ré-*

glée, lui vendent leurs bras, leurs sang et leurs fureurs ; mercenaires que rien ne lie à la cause publique ; qui ne voyent que celui qui les paye ; comme ces féroces animaux, qui ne connoissent que la main qui les nourrit. Il leur associe les *Suisses* dont il avoit lui-même éprouvé la valeur, et qui, jouisssant chez eux du bienfait de la liberté, n'en ont pas toujours eu une assez sainte idée, pour la respecter chez les autres.

Alors pour la premiere fois fut connu dans les armées Françaises, ce nom de *soudoyés* ou de *Soldats*, ignoré de nos braves ayeux : alors les défenseurs naturels du Peuple, ne furent plus que les Soldats du Roi. *L'ordre du Roi, les Troupes du Roi, le service du Roi*, furent par-tout substitués aux Décrets Nationaux, aux troupes de l'Etat, au service de la Patrie ; et dès-lors se fit un triste partage de l'intérêt du Monarque et de l'intérêt de la Nation ; un déchirement douloureux du corps politique, dont le principe de vie n'est que dans l'union, dans le concours de l'action d'un seul, avec la pensée de tous. Quel cercle de maux et d'erreurs, il nous a fallu parcourir, avant de revenir à cette vérité si simple et si féconde !

Et même pour éteindre de plus en plus l'esprit public, pour anéantir les institutions nationales ; déjà Louis, depuis quelques années, avoit porté un coup mortel à l'antique Chevalerie ; Institution brillante, fondée sur l'honneur, la gloire, la défense de l'innocence et des opprimés ; et qui du moins dans des siècles barbares, jette un rayon consolateur sur l'espèce humaine ; école d'héroïsme qui élève l'ame, nourrit l'enthousiasme, et sert comme de supplement à la vertu. C'en étoit trop pour ne pas déplaire à Louis XI. Il lui porta la première atteinte, par la création d'un Ordre particulier de Chevalerie ; qui, en liant les Associés, non plus à la gloire, mais à la volonté du Chef ; non plus à la défense des opprimés, mais à la sûreté personnelle du *Souverain de l'Ordre* ; en substituant le serment formel *de le servir contre tous*, au serment généreux de secourir l'innocence et la foiblesse opprimées ; en mettant des récompenses pécuniaires et de viles pensions, à la place de la gloire et de ces faveurs délicates, dont la beauté payoit le courage ; changeoit en une servitude réelle, dont le collier étoit l'emblême, une honorable confraternité, qui

jusqu'alors n'avoit eu pour base, que l'honneur et l'égalité. Les nouveaux Chevaliers, s'ils manquoient à leurs sermens, étoient déclarés coupables de félonie ; et alors leurs biens étoient confisqués, et donnés à ceux qui par leur complaisance, méritoient mieux cette distinction servile, cette livrée des esclaves de la Cour. Ce fut un filet que Louis tendit à la vanité, pour prendre les ames ; les abaisser toutes au même niveau ; les enchaîner par la crainte et l'espoir : et tel fut l'esprit d'une institution, qui depuis, en effet, n'a plus été que le signal de la vanité ; la marque de la faveur ; et l'emblême d'une brillante servitude.

Ainsi la Nation, jouet de la politique de Louis; étoit à la fois privée du droit de s'assembler, de discuter ses intérêts, de s'occuper des affaires publiques, et de servir la Patrie : ainsi par degrés il parvenoit à altérer le caractère national; à abâtardir les âmes; à détruire l'esprit public et guerrier des François; à substituer à l'honneur, à la gloire, à la liberté, le vil intérêt, la bassesse, la lâcheté : il régnoit par la corruption et par la crainte, et façonnoit ainsi toutes les ames au joug et à la servitude.

Après avoir armé des mercenaires et des étrangers contre les Citoyens ; bien-loin de les licencier à la fin de la guerre, son but étoit de les retenir sous le drapeau ; et pour en mieux disposer, il forme un *Camp de Paix*, dont il donne le commandement, non à des Français, non à ses vieux Généraux ; mais à *des Querdes*, Officier Bourguignon, que son mérite, et sur tout sa qualité d'étranger, lui rendoient recommandable. Des Querdes étoit le premier parmi les modernes, qui eut étudié la tactique des Anciens : ce fut lui qui, à l'exemple des Romains, imagina de tracer un Camp fortifié, où vivoit sous la tente une armée, qui, au milieu de la paix, faisoit tous les exercices de la guerre ; observoit la plus exacte discipline ; toujours prête au premier ordre, à se porter d'un bout du Royaume à l'autre. Louis applaudit à cette nouveauté, comme à l'invention la plus utile au despotisme ; car une telle armée étoit bien moins destinée à la défense publique, qu'à la sûreté personnelle du tyran.

Enfin, sachant combien il est détesté, et craignant plus, à mesure qu'il s'est plus fait craindre ; il s'environne de nouveaux satellites, et déploye jusques dans son palais

tout l'appareil militaire. Il augmente sa Garde Ecossaise; cette même cohorte d'Etrangers, que, du temps de son père, il accusoit d'avoir forgé les premiers fers de la Nation. Déjà, sous le nom du Dauphin, encore au berceau, il avoit créé une seconde Compagnie des Gardes, qui n'étoit en effet que pour lui. Par l'appas des honneurs et des distinctions, il y avoit admis de préférence, des Bretons, pour gagner cette brave Nation, et les détacher de leur Duc. De plus tous ces Nobles mendians qu'il avoit attirés à la Cour, et qui ne vivent que de ce qu'ils appellent ses bienfaits, c'est-à-dire de rapines, lui forment sous le titre de *Gentilshommes Pensionnaires*, une troupe *dorée*, qui se dévoue à sa défense personnelle; et dont l'emploi étoit sur-tout, d'écarter du Trône les vœux et les plaintes des Peuples; mais qui n'en purent jamais écarter les soucis et les remords. Un bon Roi a-t-il donc besoin de tant de Gardes? n'est-il pas environné de l'amour de son Peuple? Cet attirail militaire le suivoit partout. On avoit peine à distinguer s'ils gardoient un Roi, ou s'ils traînoient un prisonnier; et cet homme, autrefois si populaire, ne marchoit plus qu'avec l'appareil d'un

Sultan entouré de ses Janissaires; et jusques dans ses pélérinages, il étoit au milieu de quatre mille hommes armés : quel Pélerin ! s'écrie Mezerai.

Ayant ainsi ruiné en tout sens la liberté politique, il ne lui reste plus qu'à anéantir la liberté individuelle; d'abord en s'emparant du pouvoir judiciaire, qui pèse plus immédiatement encore sur la tête des Citoyens; et c'est ce qu'il exécute avec non moins de succès que le reste.

Au crime de faire seul les Loix, il joint celui de nommer seul les Juges. Avant cette époque, le Peuple présentoit au Roi trois Sujets, parmi lesquels il étoit tenu d'en choisir un : ainsi chez nos ayeux étoient sagement combinés les droits du Peuple, et la surveillance du Monarque. Louis abolit par le fait ces sages institutions. Il fut le premier des Rois, qui osât mettre la Justice à l'encan. C'est en effet sous son règne qu'on trouve le premier exemple de la vénalité des Charges; car il faut que le nom de Louis XI, soit à la tête de toutes les institutions funestes. Combien il lui étoit facile, de corrompre de tels Juges vendus à l'avance ! On a mille preuves de l'influence immédiate

qu'il exerçoit sur eux. Vouloit-il perdre un Citoyen, en daignant conserver l'apparence des formes légales ; il le faisoit dénoncer par ses délateurs à gages, écrivoit aux Magistrats, au Chancelier même ; employoit les promesses, les menaces, et leur traçoit la marche qu'ils devoient tenir pour trouver des coupables. Nommant ou destituant à son gré les Juges, il avoit tout pouvoir sur eux ; mais quand on lui eut arraché la Loi de l'inamovibilité; il eut une jouissance de plus, ce fut de l'enfreindre. Ainsi la moitié des Juges de Nemours, furent destitués, malgré cette Loi trop foible rempart contre la Tyrannie.

Ne les trouvoit-il pas assez flexibles ; il avoit recours à des *Commissions Extraordinaires*, moyen le plus sûr de perdre l'innocence ; et s'il ne fut pas l'inventeur de ces Tribunaux de sang, jamais Despote n'en fit un plus fréquent et plus odieux usage; si ce n'est peut être Richelieu, digne en tout d'être le rival de Louis XI. Pour former ces Tribunaux complaisans; il tiroit de son Conseil les hommes qu'il savoit être les plus corrompus, les plus remplis d'astuce, les plus habiles à tendre des pièges à l'innocence. Il y joignoit sans pudeur les plus vils Courti-

sans, ses favoris, les délateurs eux-mêmes, brigands que l'espoir des confiscations avoit fait Juges; et ce ramas d'hommes perdus, sans instruction, comme sans honneur, n'ouvroient leurs bouches vénales, que pour répéter les oracles qui leur étoient dictés; puis appaisoient leurs scrupules, en partageant tranquillement entr'eux, les dépouilles de l'innocence, qu'ils venoient d'égorger avec le fer des Loix.

Ces Commissaires le servoient à son gré. Il faut voir de quel ton il parle, comme il écrit, dans quel style il intime ses ordres, à ces Magistrats d'un jour : comme on sent qu'il parle à de vils esclaves ! A peine daigne-t-il déguiser son mépris ; assuré comme il l'est qu'ils ne voudront pas laisser échapper leur proie.

Tous ceux qu'il vouloit perdre, étoient accusés à ces infâmes Tribunaux; et ce qui ne s'étoit jamais vu chez les François, et peut-être dans le monde entier depuis Tibere, il fit une Loi expresse pour encourager les délateurs. Les confiscations étoient un appât pour cette race d'hommes avilis, pour ces inquisiteurs d'Etat, qui alloient sans cesse ramassant des bruits incertains; vivant de

calomnies et de conjurations imaginaires. Et pour donner plus de latitude à ces délations ; il avoit inventé, ou si l'on veut, resuscité la *Loi de Majesté*, inventée par les Despotes Romains ; Loi qui, non plus que le titre de *Majesté*, n'avoit jamais été connue en France ; et qui faisoit contraste, avec les habitudes et le caractère du Prince le moins majestueux qui fut jamais ; mais Loi commode, en ce qu'elle est susceptible de toute l'extension qu'on veut lui donner ; qu'elle prête à toutes les accusations vagues ; et au moyen de laquelle, en interprétant les gestes, les écrits, les paroles, et jusqu'au silence des Citoyens, on est sûr de calomnier les pensées, de ceux qui sont irréprochables dans leurs actions : ainsi tous les délits où l'on peut mêler le nom du Prince, sont *crimes de Lèze-Majesté*, que les plus graves supplices ne peuvent assez venger.

Ce n'est pas tout : souvent les Loix n'étoient pas encore assez partiales, assez obscures, ni les Juges mêmes assez corrompus : on pouvoit échapper à leurs pièges : un Magistrat, quoique choisi par Louis XI, pouvoit à toute force écouter le cri de la conscience, se laisser surprendre à la justice,

à la pitié, et tromper l'espoir du tyran. Il pouvoit s'embarrasser dans les lenteurs d'une procédure; n'avoir pas un dévouement assez aveugle, une servitude assez prompte ; en un mot l'innocence pouvoit lui échapper. Louis prit donc la résolution, de mettre sa volonté toute seule, à la place des Tribunaux, des formes, des Juges et de la Loi.

Alors, à la honte de l'humanité, il se rencontre un homme, plus vil et aussi méchant que lui; qui se charge d'être en même temps le Délateur, le Geolier, le Juge et le Bourreau, de tous ceux que lui désignoit le Despote : à ces traits on reconnoît le fameux *Tristan l'Hermite*, ce Chef des Satellites de Louis XI, et l'effroi de son régne. C'est par lui qu'on vit éclater un despotisme, tel que le Visiriat d'Orient en fournit à peine l'exemple; et les muets, et les lacets, et le geste horisontal, ne sont pas plus funestes, ne sont pas suivis d'un plus prompt effet, que les ordres donnés en riant au terrible Tristan, par le Roi son compère. Un mot, un regard, un signe du tyran, tiennent lieu d'accusation, de témoins, de preuves et de Juges. Leurs ames atroces s'entendoient : le

Roi et le Chef des bourreaux étoient amis. Un coup-d'œil de Louis étoit un arrêt de mort; et le compere Tristan, sur ce signe équivoque, alloit à la tête de ses Satellites, arracher un Citoyen à sa famille éplorée, un époux à sa femme, un pere à ses enfans. Le temps qu'il falloit pour le prendre, l'envelopper, le coudre en un sac et le jetter dans la riviere, formoit toute la procédure; et quand le Prévôt se trompoit, quand il faisoit périr un homme, innocent même aux yeux du Despote; Louis s'en consoloit, en lui faisant dire des Messes; et Tristan réparoit sa faute, en accélérant le supplice du véritable innocent désigné pour victime.

Ainsi après avoir accumulé sur sa tête tous les pouvoirs, le résultat fut le despotisme le plus complet. Tous les droits sont détruits : sûreté, propriété, liberté, rien n'existe plus. Le glaive frappe les têtes les plus élevées, et les menace toutes. La fortune, le rang, la vertu, rien n'est sacré. L'innocence n'est point respectée; la pauvreté même n'est point une sauve-garde; et la richesse est un crime. Rien n'échappe aux soupçons et à l'inquiétude du despote; tout ploye sous un joug de fer. Comment la Nation a-t-elle pu

supporter un tel tyran en délire? Le découragement, la discorde semée dans tous les Ordres, la terreur qu'il inspire, le danger de s'assembler, la difficulté de se communiquer ses pensées, tenoient les Citoyens isolés. D'ailleurs point de principes sûrs; point d'idée de la dignité de l'homme; de ses droits, de l'égalité, de la liberté : l'ignorance enchaînoit les esprits; la superstition courboit les ames vers la terre. Le souvenir des maux passés, la crainte de l'avenir, (les vieillards même étant nés depuis la guerre, et personne n'ayant vu la liberté), tout le favorise : et la Nation eut-elle voulu secouer le joug; alors elle se trouva enlacée, environnée de toutes parts de chaînes d'airain, désunie, dans l'impossibilité de se faire entendre, de lier un plan, d'opérer une révolution. Au moindre effort qu'elle eut voulu tenter, à la moindre résistance; le tyran étoit là avec ses satellites, ses cohortes mercenaires, ses étrangers, prêts au premier ordre à fondre sur des Citoyens désarmés; à les immoler à ses craintes : une insurrection manquée, n'eut servi qu'à fournir des prétextes, pour faire couler des flots de sang, et aggraver les fers de la Nation.

Ainsi Louis se dédommageant de son ancienne contrainte, régnoit par la terreur. Maître de tout, et pouvant tout oser ; il se livroit sans scrupules, comme sans remords, à toute la perversité de son ame et de son caractère. Comme tous ses vices procédoient de lâcheté, ils croissoient avec l'âge et l'affoiblissement des organes : plus il vieillissoit dans l'exercice du pouvoir absolu, et plus il devenoit lâche, perfide, soupçonneux, cruel ; et dans les dernières années de sa vie, il fut encore plus féroce et plus sanguinaire qu'il n'avoit jamais été.

Aux exemples que nous avons déjà cités, nous pourrions en joindre d'autres qui feroient également frémir : mais qui pourroit soutenir la seule énumération de ses crimes ?

Et ce qui est le dernier terme de la corruption, il s'en applaudissoit. Racontant froidement à *Bressuire*, l'un de ses confidens, c'est-à-dire, de ses complices, les exécutions sanglantes qu'il avoit ordonnées à Arras ; il détaille avec complaisance, comment les uns avoient été pendus, les autres décapités, etc. Au milieu de son récit, le barbare s'égaye : on sent qu'il jouit. Il s'amuse à décrire

la *plaisante* figure que devoit faire *Oudard de Bucy*, Président au Parlement; *et afin qu'on connut bien sa figure*, continue t-il, *je l'ai fait atourner* (*parer*) *d'un beau chaperon fourré*, *et placer sur le marché de Hesdin*, *là où il préside.* Quelle invention! Et sa vilaine ame sourit à cette idée qui lui paroît plaisante. C'est ainsi qu'il écrivoit à Saint-Pol, en jouant sur le mot : *J'ai besoin d'une bonne tête comme la votre.* Est-ce un Roi, est-ce un homme, est-ce un tigre qui joue ainsi avec les têtes sanglantes? Voilà donc où mène le pouvoir absolu; voilà les jouissances d'un vieux tyran; et depuis long-temps Louis n'en avoit plus d'autres.

Quelquefois il laissoit dormir sa vengeance des années entières, pour la mieux savourer. Il tenoit un registre dans lequel il inscrivoit le nom de ceux qui l'avoient offensé : il appelloit cela le *Livre rouge*; comme si dans tous les temps ce nom devoit être fatal aux François. Sous Louis XI c'étoient de vraies listes de proscription. Nous avons encore des feuillets de ce Livre rouge, et des Lettres qui semblent en être des fragmens : et dans ces Lettres, expression de son ame, intime

confidence qu'il ne prévoyoit pas que la postérité dut nous révéler; il écrit à l'un : *Celui-ci est un traître, soyez plus traître que lui :* il mande à l'autre ; *Mettez moi un tel sur le papier rouge, afin que d'ici à vingt ans je lui fasse trancher la tête.* Dans un style aussi trivial que cruel, il dit à celui-ci : *Happez-le, et mettez-lui la main sur la tête* ; et c'est en parlant d'un Prince du Sang, de son oncle, de René, Roi de Sicile, qu'il s'exprimoit ainsi : ailleurs ; *Chassez un tel ; et s'il ne veut s'en aller, faites-le jetter en un sac dans la riviere ; arrêtez cet autre, et s'il fait du retif, faites-lui sauter la tête de dessus les épaules.* Telles étoient les Lettres-de-cachet de Louis XI. C'est ainsi qu'il intimoit ses ordres à ses agens, qui, valets souples du Prince et fiers oppresseurs des Peuples, n'alloient à la faveur que par l'infamie ; hommes pervers, dont malheureusement aucun siècle ne manque. Que ne puis-je, pour l'instruction des siecles à venir et le soulagement de la vertu outragée, flétrir d'une plume d'airain, tous ces grands criminels, ces agens du pouvoir arbitraire, ces vils instrumens du despotisme, et devouer leurs noms à l'exécration de la postérité la

plus

plus reculée! C'étoient, en Languedoc, un *Gaston-du-Lyon*; en Dauphiné, *du Lude*, l'un des hommes les plus méchans et les plus fourbes qui furent jamais, et qu'en conséquence Louis appelloit *Maître Jean des habiletés*; en d'Armagnac, *un Lescun-de-Comminges*; un *Jouffroi*, successeur de la Balue, encore plus méchant que lui, Prêtre sanguinaire, Ministre perfide, Cardinal ambitieux et sans foi, couvert de crimes et d'honneurs; c'étoient un *du Bouchage*, en Roussillon; un *Blosset-de Saint-Pierre*, en Normandie; au Maine, un *Josselin du Bois*, le plus souple et le plus vigilant de tous ces émissaires; en Artois, l'affreux *le Daim*, cet insolent barbier, qui, fier de la confiance de son Maître, qui remettoit tous les jours sa vie entre ses mains, bravoit tous les jours la France et l'infamie; c'étoit, en Poitou, un *Bressuire*, appellé par Brantôme lui-même qui étoit son parent, *un second Tristan l'Hermite*; c'étoit à la suite de Roi, ce *Tristan*, le plus infâme de tous; c'étoit enfin à Paris, un *Philippe l'Huillier*, digne Gouverneur de la Bastille, qui y faisoit creuser de nouveaux gouffres, et réparer ces tours, qui

devoient un jour tomber sous un autre Louis; afin que les deux Rois et les deux règnes pussent offrir en tout un parfait contraste.

Chaque Province avoit son Tristan, chaque Bastille son Philippe l'Huillier. La France est hérissée de ces tours coupables; et l'on frémit en songeant qu'il n'en est pas une qui ne renferme des innocens et des hommes vertueux; à qui l'on ne peut faire d'autre reproche, que d'avoir une ame libre et généreuse, et de n'avoir pas assez servilement adoré les caprices et les fers du tyran. Ils y étoient traités par leurs Geoliers avec une cruauté inouie; ceux-ci savoient qu'il y alloit de leur vie; qu'ils auroient payé de leur tête la moindre négligence; le moindre mouvement d'humanité; et qu'il y avoit moins de risque pour eux, à faire périr dix innocens, que de laisser échapper un coupable.

En donnant à ses agens un pouvoir illimité pour tromper et mal faire, sa politique en effet étoit de les tenir eux-mêmes dans une étroite dépendance : il exigeoit d'eux une obéissance passive, une soumission aveugle et sans bornes. Il leur commandoit avec autant de rigueur, qu'ils commandoient aux

autres. Il ne prenoit plus la peine de se gêner : il leur rendoit ouvertement justice ; il les traitoit tous avec un égal mépris. Il écrivoit au premier Magistrat, qui faisoit quelqu'observation sur des ordres injustes : *Chancellier, si vous ne scellez ces Lettres, il y va de votre vie ;* à des Ambassadeurs : *vous êtes des bellistres : sanglantes bêtes que vous êtes, ne sauriez-vous trouver quelques ruses dont je me puisse prévaloir ;* à l'Evêque de Perpignan, qui avoit conclu la treve de cent ans avec l'Angleterre : *Je ne vous avois choisi, que parce que je vous croyois plus fort trompeur, que tous ceux d'Angleterre ; mais vous n'avez pas rempli mon attente, et je vous congédie.* Ainsi la probité, la bonne foi, la vertu, l'humanité, étoient des crimes irrémissibles. Aussi fit il trancher la tête au brave Melun (1), Gouverneur de l'une de ses bastilles, pour avoir ressenti un mouvement de pitié, en faveur d'un de ses prisonniers, et usé d'un peu d'indulgence, dont celui-ci avoit profité pour recouvrer sa liberté.

---

(1) Autre que Charles de *Melun*, Gouverneur de Paris, aussi décapité.

Ainsi par un juste retour, ces Geoliers, ces instrumens de la tyrannie, étoient les premiers esclaves du tyran, et éprouvoient eux-mêmes les terreurs qu'ils inspiroient aux autres. Ils ne pouvoient échapper à sa défiance, qu'en multipliant les victimes. Nul n'étoit à l'abri du soupçon et des recherches; et l'inquiétude du despote, et l'active vigilance de ses agens croissant comme à l'envi, ne laissoient aucune vertu intacte. On le vit envoyer à la mort, des hommes, dont tout le crime étoit d'avoir une figure, qui lui avoit paru suspecte. Alors sur un signe fait à ses satellites, un mot dit à l'oreille de son ami Tristan, l'inconnu étoit saisi, cousu dans un sac, jetté dans la riviere, avant d'avoir su de quoi il étoit question : c'est ce que les Historiens appellent: *les justices soudaines de Louis XI.*

On se rappelle l'histoire du malheureux Moine, qui fut ainsi précipité dans les flots, sur un signe équivoque. Tristan, trompé par ce signe, l'avoit pris pour un autre. *Allons*, dit froidement Louis, instruit de son erreur, *qu'on dise une Messe au Moine, et qu'on pende le Capitaine Picard.*

Ces exécutions soudaines remplissoient la

France de terreurs : et ce n'étoient pas les plus à plaindre, que ceux qui périssoient ainsi. Souvent il cherchoit à prolonger la vie de ses victimes, pour prolonger sa vengeance et leurs tourmens. Il s'amusoit à inventer des tortures nouvelles. Il fit construire des cachots en forme de cône ; afin que l'infortuné qui y étoit plongé, ne pût s'y tenir debout, ni couché ; ne sçut où poser ses pieds et sa tête ; et que privé de repos et du sommeil, seul bonheur des malheureux, il y fut tourmenté d'un continuel supplice. Louis XI fût digne d'être seul auteur de l'invention non moins infernale des *cages de fer*; mais il en partage l'horreur avec son Ministre, un Prêtre, l'Evêque de Verdun, qui lui en donna l'idée, et qui par un juste Décret de la Providence, y fut lui-même renfermé le premier. Jaloux de l'invention, Louis se reserva du moins l'honneur de la perfectionner, et donna le dessein de celle où fut renfermé *du Lau*, son ancien favori; car plus ceux qu'il punissoit lui avoient été chers, et plus sa vengeance étoit terrible. Aux malheureux qui avoient le courage de vivre, on donnoit à manger dans ces cages, avec une fourche de fer à travers les barreaux ; comme

à une bête feroce. Mais, ce qui seroit impossible à croire, s'il n'étoit constaté par les plus authentiques monumens, et ce qui fait rougir d'être homme; c'est de voir que son génie fécond en inventions infernales, alla plus loin encore, s'il est possible. Deux fois par semaine il faisoit tirer ces prisonniers de leurs cages, pour les faire fustiger, et de trois mois en trois mois il leur faisoit arracher une dent; puis les rejettoit dans ces cachots de fer, où ils appelloient vainement la mort, au milieu des déchiremens de la douleur, des cris de la rage et du désespoir.

Voilà quels étoient les amusemens de sa vieillesse, et les passetems de sa Royauté. Son ame gangrenée n'en connoissoit plus d'autre. Plus il versoit de sang, plus il en étoit altéré : c'étoit un besoin pour lui; il falloit qu'il en savourât le plaisir, qu'il s'en abreuvât goute à goute. Quelquefois il se cachoit derrière une cloison, pour surprendre les cris et les secrets des malheureux qu'il faisoit déchirer par des tortures. Il avoit fait disposer de ces cachots, de ces cages de fer jusque dans son Palais, sous sa chambre; afin qu'il pût à toute heure entendre

leurs gémissemens, compter leurs soupirs et s'abreuver de leurs larmes. On a peine à le croire : pour l'honneur de la nature humaine on voudroit douter ; mais nous n'avons pas cette ressource, et il rend croyable ce qu'on raconte de plus incroyable des Phalaris, et des plus affreux Tyrans qui aient deshonoré le nom d'homme.

Enfin on a calculé que ce Neron, *Nerone Neronior*, « fit mourir plus de quatre mille « personnes par divers supplices, dont sou- « vent il se plaisoit à être le témoin » (1). Il est donc littéralement vrai, qu'il y eût peu de jours de son infâme règne, qui n'ait vu par ses ordres périr un innocent. Nous pourrions remplir un volume des détails de sa cruauté refléchie, mais notre ame y repugne; et qui d'ailleurs pourroit en soutenir la lecture ?

Encore une fois, comment les François ont-ils pu supporter patiemment un tel monstre ? Comment cette Nation jadis si généreuse, se laissa-t-elle aller à cet excès, de

---

(1) Mezerai.

découragement? Il y en a plusieurs causes. D'abord c'est que l'ignorance, la superstition, les Prêtres, les Moines cherement payés, et tous les préjugés alors sacrés, en détrônant la raison, livroient les Peuplss sans défense au pouvoir arbitraire; prêchoient l'obéissance aveugle; divinisoient les Despotes avec tous leurs excès; enchaînoient les Nations et rivoient au nom du Ciel les fers de la Terre. D'ailleurs Louis avoit employé toutes ses ruses et sa politique, à détruire chez les François, l'honneur, l'antique franchise, l'amour de la gloire et de la Liberté, inné parmi nos ayeux. Il avoit pris à tâche en écrasant les Grands, d'avilir le Peuple; d'abaisser les courages; d'abâtardir les mœurs; de corrompre le caractère national; et au moyen de ses Etrangers, d'asservir les Citoyens, et de les dégrader à leurs propres yeux. Par-tout regnoient la crainte, l'abattement, une sombre terreur. L'Inquisition politique avoit porté la défiance, jusqu'au sein des familles. Dans ses propres foyers on étoit entouré d'espions, de délateurs : sur le moindre soupçon on étoit déféré, pris, jugé, condamné, exécuté. Les plus braves périssoient dans

les supplices ; et les autres épouvantés gémissoient dans le silence. Tous les cœurs étoient glacés, toutes les Assemblées interdites, toute communication interceptée. Les Postes qu'il venoit d'établir, n'étoient dans ses mains qu'un moyen de plus, pour violer les secrets de la confiance et de l'amitié : l'Imprimerie ne venoit que de naître, et cette divine Invention qui devoit un jour briser les fers du genre humain, étoit loin encore de pouvoir jetter ces flots de lumière, qui épouvantent les Tyrans : enfin toutes ces causes concouroient à tenir la Nation aux fers ; et les Peuples, victimes de l'oppression, hâtoient seulement par leurs vœux, la fin d'un règne qu'ils n'osoient provoquer par la résistance ; et ce qui soutenoit leur patience dans l'excès de leurs maux, c'est qu'ils voyoient chaque jour dépérir, celui qui en étoit l'auteur ; sa mort étoit leur unique espoir : voilà ce que doivent attendre les mauvais Rois !

En effet la Justice divine descendoit à pas lents sur sa tête ; et soigneuse de se justifier, sa main vengeresse lui rendoit tous les maux, tous les déchiremens dont il avoit fatigué les mortels ; et celui qui

avoit fait tant de malheureux, lui-même, pendant les trois dernières années de sa vie, fut le plus malheureux des hommes.

Au milieu de son insolent despotisme, lorsqu'il s'applaudit de regner par la terreur ; d'avoir tout abattu, tout enchaîné sous ses pieds ; tandis qu'il s'enyvre des pleurs et du sang des Peuples ; que tout lui obéit ; que tout tremble devant lui ; il est soudainement frappé, par une invisible main, d'une maladie mortelle : une première attaque d'épilepsie suivie de rechutes fréquentes, le fait tomber dans un état de foiblesse et de langueur, qui lui annonce une destruction prochaine.

Alors se déploie sur lui la vengeance celeste, de manière à servir d'exemple à tous les mauvais Rois. Se sentant chaque jour dépérir ; la crainte, les soupçons, les tardifs remords, les inquiétudes dévorantes qui déchirent son ame, augmentent à mesure que l'instant fatal approche : il craint qu'on ne profite d'un moment de foiblesse, pour lui ôter cette autorité qui lui est si chère : il tremble de tomber vivant, entre les mains du souverain Juge des hommes et des Rois :

son imagination troublée ne lui montre par-tout qu'ennemis, qu'assassins, que furies vangeresses : il rassemble autour de lui tout ce qu'il croit pouvoir le derober à la colere du Ciel et à la vengeance des hommes.

Quel est ce coupable, que je vois pâle et tremblant, renfermé dans ces tours, et qui se derobe à tous les regards? Il est environné de gardes, de chaînes, de bourreaux.... C'est lui, c'est lui-même qui se condamne à un supplice plus cruel, que tous ceux dont il a tourmenté ses victimes.

Pénétrons avec Comines dans ce repaire, et voyons comment finissent les Tyrans.

Le Château du *Plessis-lès-Tours*, dont le nom et le sîte sur les bords enchantés de la Loire, contrastent avec l'ame et les agitations de celui qui l'habite; est changé en une sombre et inaccessible forteresse. Une triple enceinte de fossés profonds, de palissades et de barreaux tout en fer, armés de pointes, en défendent l'approche. Les murailles sont hérissées de longs dards qui s'avancent, et menacent de déchirer quiconque eut pu franchir les premières barrières; aux quatre angles sont quatre bastions en fer, où jour

et nuit veillent quarante arbalêtriers, prêts à tirer sur le premier téméraire, qu'ils verroient paroître ; tandis que quatre cents archers se promenant sans cesse sous les murs, dans les fossés et autour de la place, font par-tout une sentinelle assidue. Dix-huit mille *chausse - trappes* sont parsemées dans la Campagne, pour empêcher l'accès de la cavalerie ; et dans les avenues sont dressés de distance en distance des gibets, où des restes de cadavres infects, toujours suspendus, effrayent au loin les regards, et annoncent la demeure de Louis XI.

Dans l'intérieur des cours, regnent de longues et pésantes chaînes de fer, qu'il avoit fait fabriquer exprès par des Allemands : de forts anneaux en forme de carcans y sont menagés, pour enchaîner par les pieds les malheureuses victimes de ses soupçons ou de ses caprices : au bout pendent de gros boulets de fer, qu'ils peuvent à peine traîner ; et comme c'étoit encore une de ses inventions, on appelloit ces chaînes, *les Filletes du Roi.*

C'est-là qu'entouré de barreaux, d'Archers, de carcans, de gibets et de bourreaux,

ce malheureux achevoit de vivre. De-là ses regards inquiets se portoient sur la Campagne, pour voir si on ne venoit pas le surprendre. Effrayé au moindre bruit, il se retire tremblant dans le lieu le plus caché, le plus secret de son antre, et fait chasser tout ce qui paroît à l'entour. Il craint de se montrer; il n'ose respirer : jamais le doux repos, jamais le sommeil n'approchent de sa paupière. Déchiré de soupçons et de remords, il ne se fioit à personne. De lourds ponts-levis se levoient et s'abaissoient, à chaque fois qu'il étoit indispensable de laisser pénétrer quelqu'un dans ce Fort; et nul n'y entroit sans être fouillé. Dans chaque homme, il voyoit un ennemi; ses propres gardes le faisoient trembler : il se défioit de sa femme, de son propre fils, un enfant; (il avoit haï son père, il craignoit son fils!) Il se défioit de sa fille, de son gendre; et cependant étoit forcé de se confier à ce dernier, pour les affaires publiques : lui seul avoit le privilège d'entrer dans ce repaire. Du reste, il étoit abandonné à des valets, que leur bassesse, leurs crimes et la haine publique intéressoient à son existence; car ils ne pouvoient douter, que l'instant où il cesseroit

de vivre, ne fût celui où ils seroient livrés à la justice du Peuple. Encore n'osoit-il se fier à eux; et il les changeoit tous les jours, pour en prendre de nouveaux, aussi corrompus et plus suspects que les premiers.

Voilà les supplices qu'il éprouva pendant les six derniers mois de sa vie. En vain pour charmer l'ennui qui le dévore, il fait venir de Poitou des bergers et des bergeres, dont les uns chantent au son de leurs doux instrumens, tandis que les autres forment des danses champêtres. Louis les regarde à travers ses barreaux, et se retire brusquement dès qu'il croit qu'on peut l'appercevoir : et leur naïve gaîté et leurs jeux innocens aigrissent ses remords et redoublent son supplice.

Cependant les affaires languissoient; et c'étoit pour lui un autre tourment. Il craignoit que sa foiblesse et sa maladie ne servissent de prétexte, pour le mettre en tutelle : des bruits s'en étoient répandus; ce qui lui faisoit faire d'incroyable efforts pour détourner cette idée. De-là ces ordres extraordinaires partis du Plessis-lès-Tours; ces Ambassadeurs envoyés dans toutes

les Cours de l'Europe pour des choses futiles; ces demandes bizarres, ces actions qui tiendroient de la folie, si l'on n'en pénétroit les motifs. S'il fait venir à grands frais des animaux rares des pays étrangers, des élans de Suède, des rennes de Danemarck, des chevaux d'Espagne, et jusqu'à des lions de Barbarie; s'il envoye au Roi d'Angleterre des dents de sanglier ou de chevreuil, et fait venir de cette Isle d'excellens chiens de chasse; si ces ordres et beaucoup d'autres de cette nature, se succédent rapidement; ce n'est pas qu'il se souciât de ces animaux, car lorsqu'ils étoient arrivés il ne daignoit par les regarder : mais c'étoit uniquement pour faire parler de lui, pour donner le change, et persuader qu'il étoit en pleine santé.

Forcé de recevoir des Ambassadeurs, il se montre magnifiquement paré et dans un jour obscur, pour cacher son extrême maigreur, et dérober les ravages du mal qui le consumoit. Hypocrite jusque dans les bras de la mort, il espère en imposer à la France et à l'Europe entière.

Mais il ne pouvoit s'en imposer à lui-

même. De ses mains défaillantes il essaye encore de manier le sceptre, et le sceptre désormais trop lourd lui échappe : plus il se sent dépérir, et plus il cherche de moyens de se ratacher à la vie.

Il avoit été supertitieux dans tous les tems ; sa superstition augmente à l'aspect de la mort. Il s'adresse à tous les saints, à toutes les chapelles célèbres ; charge les Autels d'offrandes, fait venir des reliques de toutes les parties de la France ; il en fait venir d'Espagne, d'Italie, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle ; il en demande au Pape, il en demande au Grand Turc : des sommes énormes sont prodiguées, pour obtenir un vieux morceau de linge, de bois vermoulu, ou des os de mort. A force d'instance il obtint du Saint Pere *le Corporal sur quoi chantoit Monseigneur Saint Pierre*, et ce chiffon qui n'a jamais existé, est payé du prix de deux Provinces (1). Il fait apporter de Rheims la Sainte Ampoule, et s'en fait oindre une seconde fois ; entasse autour de lui un

(1) Le Dyois et le Valentinois.

charnier

charnier d'os et de Reliques, et veut s'en faire un rempart contre la mort.

Son imagination troublée lui fait faire mille autres extravagances. Tantôt je le vois ordonnant des processions à Saint Denis, pour conjurer *le vent du Nord*; et tantôt pour implorer *la fièvre quarte;* il demande à tous les Saints la santé, et jamais le pardon de ses crimes : il semble qu'en couvrant les autels de dons et de riches offrandes, il ait voulu par son or, corrompre le ciel, comme il avoit corrompu les hommes.

Il fait chercher par toute la France, de ces pieux charlatans, de ces avanturiers nommés *Hermites*, à qui le Peuple attribuoit une grande vertu ; les appelle auprès de lui, et leur recommande de prier Dieu sans cesse, *afin qu'il ne mourut point et qu'il le laissât vivre.* Il fait exhumer le cadavre de l'un d'eux qu'il veut faire canoniser ; demande au Pape et fait venir à grands frais l'Hermite de Calabre le fameux *Malortille*, et aussitôt qu'il l'apperçoit, ô misère de l'homme ! il se précipite à ses genoux pour lui demander la vie : *saint homme*, lui dit-il, *si vous voulez, vous pouvez me guérir :* et lorsque dans leurs prières d'usage

ces bonnes gens demandoient au Ciel pour le Roi la santé de l'ame et du corps ; *effacez*, disoit le moribond, *effacez ce qui concerne l'ame; il ne faut pas importuner les Saints de tant de choses à la fois.*

Son médecin qui le dominoit entiérement, l'entretenoit dans ces terreurs. Louis regnoit en tyran sur son Peuple, son médecin régnoit en tyran sur lui. Plus il le comble de présens, plus cet homme qui se sent nécessaire abuse de son empire. Un seul mot de ce médecin le faisoit trembler : il lui parloit comme à un valet, dit Comines, et le traitoit de même. Il falloit que ce médecin eut l'ame toute faite pour celle de Louis XI, s'il est vrai ce que nous racontent les contemporains, de *ces terribles et merveilleuses médecines* qu'il lui ordonnoit. Un autre s'explique plus clairement, et ce n'est qu'avec horreur et tremblement que je le copie « Ce Prince, ou » plutôt ce tigre, s'abreuvoit de sang hu» humain, qu'il faisoit tirer de quelques en» fans, dans l'espoir d'en obtenir sa guéri» son (1) ». Voilà donc le terme de la perver-

(1) Voici le passage de *Robert Gaguin*, Général des Mathurins, qui écrivoit sous Charles VIII, et

sité humaine dans l'ame d'un Despote. Après s'être pendant vingt ans de régne, nourri de la substance et du plus pur sang des Peuples; il finit par s'abreuver, et ce n'est plus une métaphore, mais une expression littérale; il finit par s'abreuver du sang de l'innocence, pour renouveller son sang impur, et raviver sa cadavereuse existence. Grand Dieu, que ne puis je encore, pour l'honneur de l'humanité, douter de ce grand crime !

Voilà donc les angoises, les terreurs et les tourmens, qui le déchirent au dernier terme de la vie. Despotes, s'il est encore des Rois assez pervers pour ambitionner ce titre, approchez et voyez quels fruits porte la tyrannie.

Ce Moribond tremblant, ce spectre ambulant, poursuivi par ses remords, condamné par la nature, proscrit par le Ciel,

---

qui avoit connu personnellement Louis XI. « *Humano sanguine quem ex aliquot infantibus sumptum hausit, salutem comparare vel ementer optabat* ». Compendium super Francorum gestis : *Cap.* 33,

odieux aux hommes, en horreur à lui-même, voyant la mort prête à le saisir et à l'entraîner dans l'abyme de l'Eternité, qui s'ouvre devant lui pour l'engloutir; se prend à tout ce qu'il croit pouvoir éloigner l'instant fatal; et, avec le tremblement du crime et les déchiremens du remords, implore tour-à-tour son médecin, la fièvre, le vent, attache de la vertu à des objets insensibles, s'entoure de morceaux de bois, d'os de mort, de Reliques, dont il se couvre comme d'autant de talismans qui doivent préserver ses jours et garantir sa tête; et dans l'attitude d'un coupable et d'un suppliant, se prosterne aux pieds d'un homme vil, d'un vagabond ignorant, que la superstition préconise : dans la vue de retarder son supplice, il lui redemande la santé..... et pour l'obtenir approche ses lèvres livides d'une coupe remplie du sang de l'innocence, que ce malheureux fait passer dans ses veines..... C'est ainsi, c'est chargé de ce nouveau crime, inoui dans les annalles de la perversité humaine, qu'il tombe vivant entre les mains du Juge Suprême des hommes et des Rois. Il meurt enfin.... Un cri de joie se fait en-

tenèbre d'un bout du Royaume à l'autre : la Providence se justifie ; l'humanité respire, et les Français sont vengés.

Mais n'a-t-on point exagéré ses fautes et ses vices ? Louis XI n'a-t-il pas été un grand politique ? Et son caractère avoit-il le dégré de perversité qu'on lui attribue ?

D'abord, en montant sur le trône, il n'écoute que sa haine et sa vengeance, et précipite la France dans la guerre civile ; au lieu que si le Monarque eut déclaré qu'il oublioit les injures du Dauphin, et qu'il pardonnoit tout ; quelle différence, et combien sa clémence l'auroit mieux servi que sa prétendue politique !

Bientôt il marche de fautes en fautes. Jouet de l'ambition de ses Ministres, il se laisse grossièrement tromper par le Pape. Au voyage de Péronne, il va de lui-même se prendre en ses propres filets, et devient la fable de l'Europe. Dans la succession de Bourgogne, ses cruautés éloignent de lui ces Peuples ; sa mal-adresse laisse échapper l'occasion de réunir ces belles Provinces, et prépare cette longue rivalité des Maisons de France et d'Autriche, qui, pen-

dant près de trois siècles, a ensanglanté l'Europe.

Sa conduite avec les Anglais, que les Français et son pere avoient si glorieusement vaincus, est mesquine et misérable : il soumit la France à un honteux tribut, pour acheter l'inaction de l'Angleterre ; lorsqu'elle même, déchirée par ses guerres intestines, ne pouvoit nous faire aucun mal, si la France eût été unie sous un Monarque honnête homme, et fort de l'amour de son Peuple.

Pour soutenir ses droits équivoques sur la Cerdagne et le Roussillon, il prodigua les trésors et le sang des Peuples. Toutes les années de son règne en ce pays, sont marquées par des révoltes et des proscriptions. Il rendit enfin ces nouveaux Sujets les plus malheureux de son malheureux Empire. De son tems même le Roussillon fut appellé *Le Cimetière des Français*; et après sa mort, le premier soin de son Successeur fut de rendre ces deux Provinces. C'étoit bien la peine de verser tant de sang et de se faire détester !

Refuse-t-il de s'engager dans les guerres

d'Italie, ce n'est point sagesse, mais uniquement pour lui-même, et dans la crainte de fournir aux mécontens une occasion de révolte : s'il évite les guerres étrangères, c'est pour la faire à ses propres Sujets. Pendant les vingt-deux années de son régne, quoique souvent en paix avec les Puissances du dehors ; il n'en est pas une seule où la France ait véritablement joui de la tranquillité et des douceurs de la paix.

Il est vrai qu'il sentit un moment la nécessité de menager le Peuple ; et qu'alors il a fait quelque bien, mais presque toujours il a mal fait ce peu de bien : il l'a fait par de méchans motifs et des moyens odieux ; et jamais il n'a consulté que ses propres intérêts. Il a paru modéré, quand il a cru cette modération nécessaire à sa sûreté ; simple et populaire pour humilier les Nobles ; économe quand en effet il prodiguoit l'or, pour corrompre ; sévère *Justicier*, quand cette Justice tomboit sur ses ennemis ; ami de le paix quand il faisoit une guerre sourde à son Peuple ; avare du sang de ses Sujets, lorsqu'il craignoit pour lui seul les hasards d'une bataille et les suites d'une défaite. Sa seule politique pendant un temps, consiste à couvrir son intérêt

personnel du prétexte du bien public, et à voiler ses vices de quelque apparence de vertu.

On a donné ce nom de politique à l'art avec lequel il est parvenu à force de ruses et d'intrigues à réparer ses fautes; il eut été plus simple et bien plus habile de ne les pas commettre : on l'a prostitué à la fourberie avec laquelle il a trompé et entraîné dans l'abîme tous ses ennemis; pour moi je n'y vois qu'une inutile et profonde scélératesse qui tourne souvent contre lui-même, et toujours contre la Nation.

Sans doute l'abaissement des Grands produisit d'abord quelque bien; mais bientôt il s'en fit un titre pour opprimer les Peuples : il les régit et les uns et les autres avec un sceptre de fer. En coupant les têtes les plus élevées, il réduisit tout au même niveau. A ses yeux tout fut égal; mais dans le sens que l'a dit de nos jours ce despote subalterne, à qui l'on demandoit quelque légèr adoucissement pour un illustre malheureux : *à la Bastille tous les prisonniers sont égaux.*

On lui fait honneur d'avoir reculé les limites de la France; mais la fortune en cela

ne l'a pas moins servi que la politique ; et souvent même sa politique tracassiere, lui a fait perdre les avantages que lui offroit la fortune... D'ailleurs ces Provinces qu'il a réunies, ont-elles eu bien lieu de s'applaudir de leur nouveau Souverain ; les a-t-il sagement gouvernées ? A-t-il su rendre ces Peuples heureux ? Non ; sa politique ne s'étendoit pas jusques-là. On doit remarquer encore, que cet accroissement de richesse et de pouvoir, tourna au détriment de la Nation entière. Plus il devenoit riche et puissant, et plus il devenoit avide d'or et de puissance ; plus il se servoit de cet or et de cette puissance, pour augmenter ses troupes, pour vexer les Peuples, opprimer la Nation, et l'empêcher de faire aucun mouvement vers la liberté. Peut-être a-t-il beaucoup fait pour la Royauté. *Il a*, dit-on, *mis les Rois hors de Page* ; c'est-à-dire, qu'il les a affranchis du joug de la Loi : dans ce cas c'est aux Rois qui préferent l'autorité au bonheur ; l'éclat à la gloire ; la haine à l'amour des Peuples ; à l'en remercier. Car ces Rois, son fils même, à peine ont ils eu un grand pouvoir, qu'ils se sont engagés dans des guerres étrangères et lointaines ; qu'ils ont formé d'ambitieuses

entreprises ; et que pour cueillir de stériles lauriers, il les ont souillés du plus pur sang des Peuples, qui n'en ont été que plus esclaves, plus pauvres, et plus malheureux.

Enfin par-tout je trouve sa politique en défaut ; par-tout je la trouve basse, insidieuse, tracassière, et plus propre encore à irriter qu'à tromper ses ennemis ; qui finissent par lui opposer les mêmes armes. Et ces fausses mesures, et cette mobilité de principes, ces sermens prodigués et rompus, la bonne foi par lui bannie des traités et de dessus la terre ; firent le malheur de la France et la honte de son regne. En un mot il a commis les plus lourdes fautes, et il a rendu ses Peuples malheureux ; donc il n'a pas été un grand politique.

Quant à son caractère, un mouvement d'indignation nous auroit-il entraînés trop loin?

Mais plus on pénétre dans les replis de ce cœur, plus on reconnoît qu'il n'étoit mû que par des passions basses, plus on se convainc que rien de grand n'a pu l'enflammer ; car tous ses vices procédoient de lâcheté d'âme. Il fut fourbe et soupçonneux ; parce qu'il étoit

timide, méchant ; parce qu'il étoit foible cruel et vindicatif ; parce qu'il étoit lâche.

Sa conduite de tous les temps justifie cette observation. A la Cour de Bourgogne, dans Paris assiégé, à Peronne, à Liege, il fut souple et rampant. Il change à la mort du Duc ; il devient fier, quand il n'a plus de rival, il fait la guerre à son ombre, à son cadavre. Il aimoit les crimes lâches ; il fit bassement des choses audacieuses. Un grand caractère étoit sûr de lui imposer : ainsi l'avoient fait *Chabannes*, par sa magnanimité ; la *Vacquerie*, par sa vertu ; *Cottier*, par l'empire de son art. Un homme vertueux, en le regardant, l'eût fait trembler, comme un criminel trémble à l'aspect de son Juge. La meilleure manière de le vaincre, étoit de le fixer, et de lui résister en face. Il ne savoit combattre que de loin ; il cédoit quand on lui résistoit. Implacable quand il se croyoit le plus fort, il falloit qu'il opprimât, ou qu'il fut subjugué : il falloit qu'autour de lui tout fut enchaîné, pour qu'il fut tranquille. Je sais qu'il montra quelque courage à la guerre, et sur-tout à la bataille de Montlhéri ; mais rien n'est si équivoque qu'une pareille preuve : on peut toujours dire qu'il fut brave ce jour-

là, et lâche tout le reste de sa vie. L'opinion étoit contre lui ; et le Duc de Bretagne ne l'appelloit que *le Roi Couard.*

C'est cet état habituel de son ame, qui le rendit si défiant et si dissimulé. La crainte des dangers lui faisoit voir par-tout des dangers et des complots ; lui faisoit multiplier les sermens et les précautions avec ses ennemis : il leur faisoit promettre en tremblant, *de ne le point tuer.* Et quand il étoit forcé d'avoir des entrevues avec ces Princes qu'il avoit rendus presqu'aussi perfides, presqu'aussi méchans que lui ; ils ne se parloient qu'à travers des barreaux et d'épais treillis, *pratiqués*, dit Comines, *à-peu-près comme on fait aux cages des tigres et des lions :* ce qui annonce un siècle féroce et des mœurs dignes des Cannibales.

N'osant attaquer en face ses ennemis, il prenoit toujours mille détours pour arriver à son but. *Dissimuler* fut pour lui le sublime de la politique, et le *nec plus ultrà* de l'art de régner ; et comme il se trouva dans une situation difficile, il crut qu'il falloit sans cesse se masquer et dérober sa marche ; mettre la ruse et l'astuce à la place de la

franchise ; n'avancer que par des routes obliques ; et quand il voyoit le succès de ses ruses, il ne manquoit pas de s'en applaudir : *qui ne sçait pas dissimuler, ne sçait pas régner*, disoit-il.

Aussi, gestes, regards, paroles, actions, manières, tout chez lui étoit composé. Il cachoit sa joie sous des dehors tranquilles : le rire étoit sur ses lèvres, quand il avoit la rage dans le cœur. Il avoit soin qu'aucune altération sur son visage, ne trahît ce qui se passoit dans son ame. Cependant il déguisa mal sa joie, à la nouvelle de la mort de son père ; ainsi qu'à celle du Téméraire. Il ne sçavoit pas toujours contenir les premiers mouvemens de sa colère ; ni son plaisir à l'aspect d'une innocente proie, qui alloit tomber dans ses pièges. Enfin il prenoit tant de soins pour se rendre impénétrable, qu'il se laissa souvent pénétrer. *Si mon bonnet sçavoit ce que je pense*, disoit-il encore, *je le brûlerois à l'instant.* Mais à force de le dire, il perdoit le fruit de sa dissimulation ; et pour vouloir toujours en imposer, il finit par n'en plus imposer à personne.

Il craignoit sur-tout qu'on ne le gou-

vernât. c'est sans doute le propre des ames foibles de se laisser gouverner ; mais toujours craindre d'être gouverné, est une autre foiblesse ; c'est montrer peut-être qu'on est fait pour l'être. Il imaginoit les choses les plus bizarres, pour empêcher qu'on ne pût le deviner ; et pour échapper ainsi aux combinaisons des Courtisans. Il affectoit des singularités, qui tenoient de la folie. Il fit de son Barbier, un Grand Seigneur ; une espece de Ministre ; d'un Prêtre, son Général d'armée ; de l'exécuteur de la Haute-Justice, du Bourreau en Chef, son Compère et son Ami. Il faisoit faire à un Cardinal la revue de ses Troupes ; écrivoit à un fameux Général, qu'il ne vouloit plus qu'il fût Guerrier : de ses deux Médecins, il faisoit l'un Magistrat et Président d'une Cour Souveraine, et l'autre, Garde des Sceaux de France. Il fit d'un Laquais son Ambassadeur ; d'un Financier son Bibliothécaire ; de son Tailleur un Héraut d'armes ; du Valet de son Barbier un Gouverneur de Province ; d'un Général d'armée un Juge et un Geolier ; et de son Astrologue un Archevêque. Il se jouoit et des hommes et de l'opinion. Un Greffier, un Ecrivain de Village, qu'il rencontroit

fortuitement et qu'il voyoit pour la première fois ; il en faisoit son Secrétaire, l'éprouvoit, lui confioit ce qu'il avoit de plus secret, et dans une négociation importante, en changeoit à chaque dépêche, afin qu'ils ne pussent suivre le fil de la même affaire.

D'après ces disparates et beaucoup d'autres, on auroit pu soupçonner chez lui un dérangement d'organes ; mais cette bizarrerie étoit raisonnée : il cherchoit à dérouter les observateurs ; à se dérober à ceux qui auroient pu calculer ses foiblesses, ou son caractère, pour prendre de l'empire sur lui et le gouverner.

Cœur flétri, armé d'un triple airain contre tout mouvement généreux ; ne voyant que lui dans l'Univers ; rapportant tout à soi et concentré dans un vil égoïsme ; il ne connut jamais ni l'amitié, ni l'amour, ni la confiance, ni la douceur d'un tendre épanchement partagé. O sainte amitié ! un tel cœur n'étoit pas fait pour brûler de tes pures et célestes flammes : et d'ailleurs il étoit Roi. Mais la tendresse, mais l'amour, mais les plus chers penchans que toute la perversité du Trône, ne peut arracher des ames ; les

a-t-il ressentis ? Non ; il n'aima jamais personne, et personne ne l'a jamais aimé ; juste supplice de ses forfaits. Il avoit un père, et il le força de mourir de désespoir ; un frère, et il en fut l'empoisonneur ; deux femmes, l'une mourut de chagrin et de dégoût de la vie, à la fleur de son âge ; l'autre, degradée, traîna son existence dans le mépris et dans la captivité ; non qu'il fut jaloux, car il faut aimer pour l'être ; mais par le seul plaisir de tourmenter un être sensible, ou dans la crainte qu'elle ne prit de l'ascendant sur son esprit. Il eut cinq ou six Maitresses, dans les bras desquelles il cherchoit le plaisir, mais sans le faire partager : il ne les aimoit point, et ne fit le bonheur d'aucune. Il n'a jamais cru qu'il pouvoit être aimé, et en cela il se rendoit justice. Il jouissoit d'avoir un fils ; non pour lui prodiguer ses tendresses, car il l'éloigna, dès le berceau, de ses embrassemens ; mais parce que c'étoit un Dauphin dont l'existence assuroit la Couronne sur sa propre tête. Aussi veilla-t-il avec soin à sa conservation, qui ôtoit tout prétexte aux cabales, de ceux qui auroient pu prétendre au Trône ; tandis que par une éducation

éducation molle et efféminée, il cherchoit à prolonger son enfance et son inexpérience; afin qu'il ne l'imitât point, et qu'il ne pût nourrir le projet de se mettre à la place de son père. Ce sont ces précautions, c'est cette indifférence, qui ont enhardi *du Haillan* à conjecturer, que Charles VIII étoit un fils supposé; tant ces sentimens sont hors de la nature! Mais ici il s'agit de Louis XI!... Enfin il fit le malheur de tous ses proches; du Roi de Sicile, son oncle; du vieux Duc d'Orléans, qu'il fit mourir de douleur; de son filleul, depuis notre bon Louis XII, qu'il condamna à un mariage stérile; du Duc de Bourgogne, son cousin; de son beau-frère qu'il fit périr sur l'échaffaud; de ses Favoris mêmes, pour lesquels il inventa de nouveaux supplices. Régnant pour lui seul; le plaisir céleste de faire des heureux, n'exista jamais pour lui. Il sema d'horreurs les marches du Trône, et frappa tout ce qui l'environnoit. Il n'eut pour Ministres, que des méchans tels que lui; pour Confidens, que ses Complices: ses amis furent son Médecin, son Barbier, et son Bourreau. Voilà les trois hommes qui sous lui gouver-

nèrent la France, pendant les dix dernières années de son règne.

Avare pour tout le reste, il fut prodigue pour corrompre : il ne soupçonnoit pas qu'il pût y avoir entre les hommes, d'autres liens que le vil intérêt ; la gloire, l'honneur, la probité, n'étoient pour lui que de vains noms. Le malheureux ! il ne croyoit pas à la vertu.

Aussi a-t-on remarqué, qu'il n'y a pas eu un seul véritablement grand homme sous son règne. Ainsi sa politique corruptrice ne laissa rien d'intact. Il fit des Français un Peuple d'esclaves et de délateurs ; et économe jusqu'à l'avarice pour lui-même et pour l'éclat du Trône, il ne fut prodigue qu'envers les Courtisans, les traitres, les Eglises et les Moines.

En effet, la superstition, divinité des ames foibles et des siècles ignorans, dut être celle de Louis XI ; mais un doute m'arrête : étoit-il, en cela seul, de bonne foi ? Etoit-il persuadé que *sa petite bonne Vierge* pouvoit lui obtenir le pardon de tous les crimes ? ou douta-t-il de l'existence d'un Être Suprême, qui est au-dessus des

Rois ? Je ne sais : mais on peut croire que tous ces actes d'une aveugle superstition, n'étoient chez lui qu'un jeu de sa politique ; pour se rendre favorables les Prêtres et les Moines, qui disposoient alors de l'opinion publique. Et ne seroit-il pas permis de penser, que *sa vierge de plomb*, *sa croix de Saint-Lo*, les pélerinages, les sermens, les reliques, le *tombeau de Saint-Martin*, *le bras de Saint-Charlemagne*, dont il ordonna, sous peine de mort, de célébrer la fête ; furent autant d'armes enchantées, dont il se servit pour fasciner les yeux ; dérober le tyran ; enchaîner les Peuples avec des fers révérés ; et sous un masque imposteur pouvoir à loisir égorger ses victimes. Il avoit beau se souiller de crimes ; il étoit assuré d'être absous par eux. En effet, comment un homme si pieux, si libéral envers les Eglises et les Moines, pouvoit-il être un scélérat ? Les apparences pouvoient être contre lui ; mais tout ce qu'il faisoit, n'étoit sans doute qu'à de bonnes intentions, et pour la plus grande gloire de Dieu et de son Eglise. Aussi, c'est au pied des Autels qu'il préparoit ses perfidies ; c'est en faisant ses Oraisons à la Vierge, qu'il méditoit ses

assassinats ; et c'est en défilant son Chapelet, qu'il envoyoit au supplice un homme qu'il soupçonnoit, en disant : *Bonne Vierge, encore celui-là.* Ou bien si la victime étoit bien manifestement innocente, il insistoit davantage ; il se renfermoit dans sa Chapelle, et y restoit jusqu'à trois jours, pour appaiser sa conscience et obtenir son pardon.

Ce qui fortifie mes doutes, c'est qu'il ne donna, depuis la perfidie de la Balue, aucun crédit réel aux Prêtres ; qu'il empêcha les querelles scolastiques ; qu'il enchaîna les livres qui donnoient lieu à ces querelles ; qu'il protégea les arts contre la superstition ; qu'enfin personne ne fut poursuivi sous son règne, pour cause de Religion ; et qu'il reprima les Inquisiteurs. D'ailleurs je remarque que ses dévotions cachoient toujours un but politique. Fait-il la Vierge *Comtesse de Boulogne* ; c'est afin d'enlever à un Vassal puissant l'hommage de ce Comté ; fait-il canoniser Charlemagne ; c'est pour rendre la Royauté plus sainte ; entreprend-il quelque pélerinage ; c'est pour éclairer de plus près la conduite de quelque Grand, et observer ses manœuvres : et les vœux qu'il fait à M. St-Claude, à la croix de S^t^-Lo, à Madame S^te^-

Marthe, à telle ou telle Ne. De. , n'étoient qu'un prétexte, pour aller, sans causer d'ombrage, visiter les frontières ou les Etats du Duc de Bourgogne, du Duc de Bretagne, du Comte de Provence ou du Comte d'Armagnac.

D'un autre côté, la superstition étant la maladie des ames foibles, dût être, ainsi que nous l'avons dit, celle de Louis XI. D'ailleurs, son siècle et son éducation l'y portoient. Sa mère, dévote, superstitieuse à l'excès, et de plus Italienne, avoit abreuvé son ame de ces préjugés, de ces pratiques minutieuses, de ces petites dévotions si chères aux petites ames. L'étude de l'astrologie judiciaire, étoit encore venue fortifier ces préjugés de l'enfance. Toutes les foiblesses et toutes les erreurs, entrèrent à-la-fois dans son ame, pour la retrécir et la subjuguer. On lui avoit sur-tout inspiré une grande vénération pour les images et le culte de la Vierge, que les Moines mendians venoient de mettre à la mode ; et à qui la superstition donnoit le privilège de pardonner tous les crimes : et voilà justement ce qui la rendit si cher à Louis XI, qui inventa de nouvelles prières et de nouvelles formules en son

honneur. Ayant ainsi commencé à être dévot et superstitieux de bonne foi ; il aura continué, parce qu'il lui fut avantageux de l'être. Au reste, cette grande dévotion toute à l'extérieur, étoit très-peu gênante, et s'allioit fort bien avec le libertinage et le désordre des mœurs. On voyoit sans scandale sur la même ligne, dans la maison d'un Prince, son Confesseur et sa Maîtresse ; c'étoit entre ces deux sortes de personnages, dont les fonctions paroissent si différentes, que tous les Princes de l'Europe passoient alors leur vie. Je ne sçais pas précisément combien Louis XI eut de Confesseurs ; mais je lui connois six Maîtresses. Il est vrai qu'en avançant en âge ce dernier goût diminua, autant que l'autre parut augmenter ; jusqu'à ce qu'enfin la superstition se fût emparé de toutes les puissances de son ame, pour y régner seule. Il finit par se charger de Reliques, d'*Agnus*, de talismans : il crut qu'au moyen d'*un petit morceau de plomb* sur son chapeau, *d'un petit morceau de bois* dans sa poche, et couvert d'un masque sacré, il pouvoit être perfide, vindicatif et cruel impunément.

Voilà ce qui rend Louis XI le plus odieux des hommes, et le plus execrable des tyrans :

c'est cette alliance de la dévotion avec l'atrocité des mœurs ; de la superstition avec la soif du sang ; de l'hypocrisie avec la recherche et le rafinement de ses vengeances. Les autres grands criminels, un Catilina, un Sylla, du moins aimoient et bravoient les dangers ; dédaignoient les armes des lâches ; et avec de grands vices, avoient des passions qui annoncent un grand caractère. Ils avoient l'ame élevée, et si je l'ose dire, l'audace et la franchise du crime ; mais ici rien de grand, de noble, de sublime, même en scélératesse, n'approcha de cette ame morte aux passions exaltées ; et qui ne sentoit son existence, qu'au plaisir d'une lâche vengeance, bien exempte de dangers.

C'est ce qui le caractérise : lâcheté, perfidie, cruauté : voilà tout Louis XI. Voilà l'homme dont un Historien perfide et plagiaire, a eû la bassesse de dire, que *tout mis dans la balance, c'étoit un Roi.* Grand Dieu ! si c'est là véritablement un Roi, qu'est-ce donc qu'un Tyran ? Si c'est là un Roi ; Ciel, ô Ciel, délivre à jamais la terre du fardeau de ses Rois : . . . . . Mais non, un Roi c'est Louis XII ; c'est Henri IV ; c'est Louis XVI.

Mais encore une fois, Louis XI est-il réellement coupable de tous les crimes dont on a chargé sa mémoire ?

Le Ciel m'est témoin, qu'avant d'avoir approfondi son histoire et son caractère, je ne le croyois pas. Mon ame s'y refusoit; je ne croyois pas la chose possible : je craignois, en l'adoptant, de calomnier la nature humaine. Je pensois dans ma simplicité, que ceux des Historiens qui avoient adouci les traits de son caractère et affoibli le tableau de ses crimes, n'étoient que véridiques; que les autres étoient exagérateurs; mais à mesure que je l'ai plus étudié, que je suis descendu plus avant dans cet abyme, que j'ai mieux développé les replis tortueux de ce cœur, que j'ai vu à nud cette ame hideuse; la pensée que j'avois d'abord repoussée comme un crime impossible, est revenue m'assiéger: à la place du doute, j'ai senti, malgré moi, naître la conviction dans mon ame. Ceux de ses crimes qu'on ne peut révoquer en doute; et ses cages de fer, et le supplice de Nemours, et celui de Bucy, et ses listes de proscription, et ses Lettres confidentielles où il avoue l'empoisonnement de son frère, et tant d'autres témoins qu'on ne peut re-

cuser, ne rendent-ils pas tout le reste croyable ? Oui, tout est prouvé pour moi. Jamais aucune étincelle de vertu n'a électrisé cette ame cadavereuse. Quant à son malheureux Père, s'il n'a pas réellement médité sa mort par le poison, ce dont mon cœur ne l'absout point ; il a réellement empoisonné ses jours dans la coupe amère de la douleur et du désespoir ; et ce qui est un crime presqu'égal au parricide consommé, il avoit dès-lors donné de son caractère une telle idée, qu'un Père l'a cru capable d'un tel forfait ; et cette persuasion a coûté la vie à ce Père tendre : quel plus fort témoignage contre un fils !

Mais ce qui prouve d'autant plus, que Louis XI mérite tous les reproches que la juste Postérité a accumulés sur sa tête ; c'est qu'aussi-tôt qu'il eut les yeux fermés, mille cris s'élevèrent pour flétrir sa mémoire.

En effet, lui mort, la France respire : la Bastille est forcée d'ouvrir ses gouffres et de rendre ses victimes. La Nation assemblée rentre dans ses droits. Elle demande compte de cette Administration impie : tous les voiles sont déchirés, les abus dénoncés, les crimes secrets révélés, le mystère des déprédations mis au grand jour, les Agens du Despotisme

livrés à la justice du Peuple, et le Despote lui-même cité au Tribunal suprême de la Nation. Et s'il restoit encore quelque doute, si, pour détester la mémoire de Louis XI, autant qu'il le mérite, il falloit de nouvelles preuves ; c'est-là qu'on verroit le tableau fidèle de son Administration, et le résultat de sa politique et de son caractère. Dans cette cause de tout un Peuple contre un mauvais Roi, on y entendit pour accusateurs les victimes échappées à sa tyrannie. Là parurent ces d'Armagnac, les restes de cette infortunée famille ; qui, sortis des entrailles de la Bastille, et montrant les marques de leurs fers et de leurs os brisés, employerent ce qui leur restoit de force et de voix, à bénir l'instant où le Ciel avoit délivré la terre d'un tel monstre. A ce récit d'horreurs encore ignorées, frémirent tous les assistans. C'est alors que le vertueux *Masselin*, l'Orateur des Etats, y fait une peinture aussi vraie qu'énergique, de tous les maux de ce règne détesté. Organe du Peuple et Censeur inexorable des abus, dans les élans de sa patriotique éloquence, Masselin dévoile tout ; et malgré les égards dûs à la présence de la fille et du fils de Louis ; et quoique dans ces

Etats la Nation fût loin encore de jouir de la plénitude de ses droits, elle flétrit la mémoire de Louis XI ; rappelle avec honneur celle de Charles VII ; qui fut bon ; et demande à grands cris au jeune Roi de prendre pour modèle son ayeul, en se donnant bien de garde d'imiter son Père. C'est par la Nation elle-même qu'est prononcée la condamnation de Louis, prix trop mérité de ses attentats contre elle. Quand un Peuple, comme les Français, condamne son Roi, il faut qu'il soit bien coupable. Enfin, c'est-là que Louis XI reçoit le premier Arrêt de la Postérité que depuis elle a ratifié ; et ce sera là désormais le souverain Tribunal où seront cités et jugés tous les Rois. Ceux qui seroient tentés de marcher sur les traces de Louis XI, y seront flétris d'un opprobre éternel ; mais aussi ceux qui prendront Charlemagne, Louis XII ou Henri IV, pour modèles, c'est-là qu'aux acclamations publiques ils recevront les bénédictions de tout un Peuple libre et reconnoissant ; seul prix digne de leurs vertus, le gage et la couronne de l'immortalité.

Et c'est-là que tu es déjà jugé, bon Louis XVI, ô mon Roi : Louis XII, ton Patron, a reçu dans les Etats le doux nom

de *Père du Peuple* ; et c'est dans des Etats plus libres, dans une *Assemblée* vraiment *Nationale*, que ce même Peuple avec le même attendrissement, vient de te proclamer *le Restaurateur de la Liberté*. Les fastes des Nations n'offrent aucun autre exemple, aucun règne aussi mémorables ; ton nom, à bon droit immortel, servira d'époque et d'ornement, à la plus étonnante comme à la plus belle des Révolutions. Roi d'un Peuple libre, Roi des Français, sois heureux de notre bonheur ; et jouis long-tems de notre amour, comme nous jouissons avec délices de tes vertus.

Pour moi, Citoyen obscur, mais adorateur de ma Patrie ; enthousiaste de la Liberté ; si dans ces jours d'allegresse j'ai rappellé de tristes images ; si, dis-je, j'ai forcé ma plume à peindre l'ame d'un Louis XI ; si j'ai promené mes regards fatigués sur ce long amas de crimes ; si j'ai retracé les excès du Despotisme ; c'est, du moins je l'ai cru, c'est que la flétrissure du crime est un nouvel hommage rendu à la vertu ; c'est que la haine qu'on porte aux Tyrans, rend plus chère la présence d'un bon Roi ; c'est qu'en voyant le hideux Des-

potisme dans toute son horreur, on embrasse, on serre avec plus d'étreinte la sainte image de la Liberté. D'ailleurs en montrant quelle route prennent les Rois pour se rendre Despotes, c'est enseigner aux Peuples les moyens de s'y opposer. Si dans ce moment de renaissance universelle, où tout un grand Peuple s'est réveillé pour se déclarer libre, il étoit encore quelqu'esclave qui regrettât ses fers; qu'il vienne, et qu'il contemple Louis XI, sa politique, son caractère et tout son règne; et s'il n'est pas gueri, je le plains: pour toute punition, qu'il voie le bonheur de ses semblables. Pour moi, je te remercie, ô Ciel! d'avoir placé mes jours dans ces jours glorieux; d'avoir rendu mes yeux témoins de ces grands et inespérés changemens. Sans doute il est quelques pages, qu'on voudroit arracher de l'histoire de cette sublime Révolution; les ames douces et sensibles les ont arrosées de leurs larmes: mais qu'ils songent aux maux mille fois plus grands, accumulés par dix siècles de Despotisme, et à ceux dont il vouloit encore nous accabler; qu'ils se consolent en voyant les biens inestimables qui vont découler de cette Constitution, la

plus belle qui soit jamais sortie de la main des hommes ; qu'ils se rappellent que dans les Annales du monde, il n'en est pas une seule, qui n'ait été marquée par plus de maux, et n'ait coûté plus de larmes, qu'une telle Révolution qui va changer le globe et les detinées du genre humain. Tu sais, ô Ciel ! que je t'avois demandé de suspendre ma destinée, jusqu'à l'entier accomplissement de ce grand œuvre : maintenant, reprends mes jours, je te les abandonne : je mourrai content, J'AI VU MA PATRIE-LIBRE.

Nota. Au-lieu de Notes, nous avions résolu de mettre à la suite de ce Discours des *Mémoires Historiques sur Louis XI et sur son règne*; qui auroient servi comme de preuves et de développemens à cet Ecrit ; mais nous avons crû devoir les renvoyer à un autre tems ; et on en sentira facilement la raison.